

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES (PD-CVA)

PAYS : CAMEROUN

RAPPORT D'EVALUATION

DEPARTEMENT OSAN

Janvier 2016

TABLE DES MATIÈRES

<i>Equivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Sigles et abréviations, Fiche de projet, Résumé du projet, Cadre logique, Calendrier d'exécution</i>	i-ix
I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION	1
1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays	1
1.2 Justification de l'intervention de la Banque	1
1.3 Coordination de l'aide	3
II. DESCRIPTION DU PROJET	4
2.1 Objectif du Projet et composante du projet	4
2.2 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées	5
2.3 Type de projet	5
2.4 Coût du projet et dispositif de financement	5
2.5 Zone et bénéficiaires visés par le projet	7
2.6 Approche participative	8
2.7 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque	8
2.8 Principaux indicateurs de performance	9
III. FAISABILITE DU PROJET	9
3.1 Performance économique et financière	9
3.2 Impact environnemental et social	10
IV. EXECUTION DU PROJET	13
4.1 Dispositions en matière d'exécution	13
4.2 Suivi évaluation du Projet	17
4.3 Gouvernance	17
4.4 Durabilité	18
4.5 Gestion des risques	19
4.6 Développement des connaissances	19
V. CADRE JURIDIQUE	19
5.1 Instrument légal	20
5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque	20
5.3 Conformité avec les politiques de la Banque	20
VI. RECOMMANDATION	21
Appendice I : Zone du Projet	I
Appendice II : Portefeuille de la Banque au Cameroun – 30 avril 2015 (Montant en UC)	II
Appendice III : Principaux indicateurs macro-économiques	III
Appendice IV : Tableau récapitulatif des acquisitions du projet	IV
Appendice V : Schématisation du mécanisme du fonds de développement des filières	vi

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

(Septembre 2015)

1 UC	=	821,07 FCFA
1 UC	=	1,40 \$EU
1 UC	=	1,25 Euros
1 Euro	=	655,96 FCFA

ANNEE FISCALE : 1^{er} janvier - 31 décembre

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	=	2.204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,20 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AEP	:	Alimentation en eau potable
ACEFA	:	Projet d'appui à la compétitivité des exploitations familiales agricoles
AFD	:	Agence française de développement
BAD	:	Banque Africaine de développement
CAA	:	Caisse autonome d'amortissement
CAPEF	:	Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Élevage et des Forêts du Cameroun
CEMAC	:	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CMFO	:	Cameroon field office
CMP	:	Comité Multi partenaire
CV	:	Chaine de valeurs
CVA	:	Chaine de valeurs agricole
DSCE	:	Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
DSP	:	Document de stratégie pays
ECAM	:	Enquête camerounaise auprès des ménages
EMF	:	Etablissement de Microfinance
FAD	:	Fonds africain de développement
FAO	:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FF	:	Fonds de Facilitation
FIDA	:	Fonds International de Développement Agricole
FR	:	Fonds routier
GICAM	:	Groupement interprofessionnel du Cameroun
HEVECAM	:	Hévéa du Cameroun
IITA	:	International Institute of Tropical Agriculture
IRAD	:	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
MINADER	:	Ministère de l'Agriculture et du développement rural
MINPAT	:	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINPEDED	:	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFI	:	Ministère des Finances
MINFOF	:	Ministère des Forêts et de la Faune
MINJEC	:	Ministère de la jeunesse et de l'Education Civique
MINMAP	:	Ministère des Marchés Publics
MINPROFF	:	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINPMEESA	:	Ministère des PME, de l'Economie sociale et de l'Artisanat
MINTP	:	Ministère des Travaux Publics
OP	:	Organisation de producteurs

OPEV	:	ex-département de l'évaluation de la Banque (IDEV)
PADMIR	:	Projet d'appui au développement de la micro finance rurale
PANA	:	Plan national d'adaptation aux changements climatiques
PD-CVA	:	Programme de développement des chaînes de valeurs agricoles
PDR	:	Projet de développement rural
PDRDR	:	Projet de développement rural décentralisé de Rumpi
PEA-Jeunes	:	Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agro-pastoral des Jeunes
PIB	:	Produit intérieur brut
PIDMA	:	Programme d'investissement et de développement des marchés agricoles
PME /TPE	:	Petite et moyenne entreprise / Très petite entreprise
PMEA	:	Projet des petites et moyennes entreprises agricoles
PNDP	:	Programme national de développement participatif
PNDRT	:	Programme national de développement des racines et tubercules
PNIA	:	Plan national d'investissement agricole du Cameroun
RAF	:	Responsable administratif et financier
RCA	:	République Centrafricaine
SDSR	:	Stratégie de développement du secteur rural
SNRA	:	Système national de recherche agricole
TRE	:	Taux de rentabilité économique
UA	:	Unit Account
UC	:	Unité de compte
UE	:	Union européenne
UNEXPALM	:	Union des exploitants du palmier à huile
UP	:	Unité de production
VAN	:	Valeur actualisée nette

FICHE DE PROJET

Fiche du client

EMPRUNTEUR : République du Cameroun
ORGANE D'EXECUTION : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

Plan de financement

Source	Montant	Instrument
BAD	89,291 millions Euro	Prêt BAD
Gouvernement	24,740 millions Euro	
Bénéficiaires	1,050 million Euro	
COÛT TOTAL	115,081 millions Euro	

Principales informations sur le financement de la BAD

Monnaie du Prêt BAD	Euro
Type d'intérêts	Flottant
Marge du taux d'intérêt	60pb+Marge de financement de la Banque
TRE (scénario de base)	19,2 %
VAN	26,1 milliards CFA

Durée – principales étapes (prévues)

Approbation de la note conceptuelle	Juin 2015
Approbation du projet	Janvier 2016
Signature de l'Accord	Avril 2016
Premier décaissement	Juillet 2016
Dernier décaissement	Juillet 2021
Achèvement	Janvier 2022
Dernier remboursement	Décembre 2041

RESUME DU PROJET

Aperçu général sur le Projet : Le Cameroun a adopté en 2009, une vision qui ambitionne de renforcer son rôle de puissance agricole dans la sous-région Afrique Centrale. Le Projet de développement des chaînes de valeurs agricoles (PD-CVA) est un outil de mise en œuvre de cette vision. Celle-ci est opérationnalisée à travers le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) 2010-2020 dont les trois piliers sont : (i) la croissance, (ii) l'emploi, et (iii) la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat. Le projet contribuera à la création de richesse et d'emplois surtout pour les jeunes et la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers, l'amélioration de la compétitivité de trois chaînes de valeurs agricoles (palmier à huile, banane plantain et ananas). Les composantes et réalisations attendues du projet sont les suivantes : (i) développement des infrastructures rurales : 1000 km de pistes rurales, 30 magasins, 15 marchés ruraux, 30 km de réseaux électriques, 30 systèmes d'alimentation en eau potable (AEP), un laboratoire de contrôle de la qualité des produits agricoles ; (ii) développement des filières : appui à la mise en place d'unités de transformation, renforcement institutionnel des organisations des producteurs, encadrement technique, facilitation de l'interface avec les fournisseurs de services, formation, appui à la recherche pour la production de semences et plants de qualité, mise en place d'un fonds de développement des filières pour le financement des chaînes de valeurs (CV); (iii) développement de l'entrepreneuriat agricole jeunes : près de 600 entreprises créées dans l'agro-business au profit d'environ 1.500 jeunes diplômés dont 40% seront des femmes avec un accès au crédit pour ces entreprises et ; (iv) coordination et la gestion du projet. Le coût hors taxes (HT) du projet est de 115,081 millions d'Euros (75 488,829 millions de FCFA), financé conjointement par la BAD (77,6%), le Gouvernement (21,5%) et les bénéficiaires (0,9%). La durée totale du projet est de cinq ans.

Les bénéficiaires directs du projet sont estimés à 242.000 personnes dont 50% de femmes. Il s'agit d'acteurs structurés (Coopératives et réseaux d'organisations professionnelles) intervenant dans les trois chaînes de valeurs ciblées, ainsi que des jeunes diplômés attirés par l'agrobusiness. L'accroissement des revenus est estimé en moyenne à 818.000 FCFA/an/ménage et les gains de revenus estimés à plus de 6.000.000 FCFA/an pour les jeunes entrepreneurs. Les volumes de productions additionnelles générées en année de croisière, sont estimés à 216.000 tonnes de régimes de palmier à huile, 240.000 tonnes de banane plantain, 10.000 tonnes d'ananas et 17.500 tonnes d'huile de palme. Les bénéficiaires participeront activement à la mise en œuvre du projet à travers leur implication dans les instances de pilotage, leur responsabilisation dans l'exécution et la gestion des activités les concernant. Les bénéficiaires indirects constitués des populations rurales des zones ciblées sont estimés à un million de personnes.

Evaluation des besoins : La Banque appuiera le développement des chaînes de valeurs pour la banane plantain, l'ananas et le palmier à huile, en complémentarité avec les interventions de la Banque Mondiale, du Fonds International de Développement de l'Agriculture (FIDA), de l'Union Européenne (UE) et de l'Agence Française de Développement (AFD), qui ciblent d'autres filières (manioc, sorgho, maïs, oignon, poisson, lait, porc). Plus spécifiquement, le projet s'attaquera aux contraintes notées à savoir: l'insuffisance des infrastructures rurales, l'offre limitée de financement, l'accès faible aux innovations technologiques, la faible structuration des acteurs et l'insuffisance de capacités de transformation. Ce choix se justifie par l'existence d'un marché domestique et régional en pleine croissance. Pour promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, le modèle Agripreneur développé par l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA) sera utilisé. Ce modèle a été mis en œuvre dans plusieurs autres pays avec des résultats satisfaisants.

Valeur ajoutée de la Banque : La Banque est bien placée pour appuyer le PD-CVA étant donné l’alignement de ce projet avec sa stratégie décennale (2013-2022) et sa cohérence avec le document de stratégie pays 2015-2020. Le PD-CVA fait partie de la contribution de la Banque au financement du programme national d’investissement agricole (2014-2020), évalué à 1.500 milliards de FCFA. La contribution attendue de la Banque au financement du PNIA s’élève à près de 300 milliards de FCFA. En outre, le PD-CVA permettra d’optimiser les effets et les impacts des autres interventions de la Banque, notamment dans les secteurs des transports et de l’énergie où les opérations ont permis le désenclavement des grands bassins de production d’une part et facilité l’accès aux marchés intérieurs et extérieurs. Parmi ces interventions, on peut citer les projets routiers (Kumba-Mamfé, Batchenga-Ntui-Yoko, etc.) et le projet de réhabilitation et d’extension de réseaux électriques de transport et de distribution (PRERETD).

Développement des connaissances : Compte tenu de son caractère novateur, le PD-CVA comprend plusieurs axes pilotes portant d’une part sur l’entreprenariat jeunes dans le domaine de l’agriculture et de l’agrobusiness, avec le modèle Agripreneur de l’IITA, et d’autre part sur les facteurs de la compétitivité des chaînes de valeurs de la banane plantain, du palmier à huile et de l’ananas, à savoir le financement, la structuration des organisations et les relations entre les acteurs. Le PD-CVA permettra de générer des connaissances à travers le système de suivi-évaluation, les centres d’incubation des jeunes entrepreneurs, les institutions de microfinance, les centres de recherche, les enquêtes de référence, de revue à mi-parcours et de revue finale. Les informations suivantes seront entre autres générées : types d’équipements et taux de transformation des produits ciblés ; productions et productivité des filières agricoles ; performance des entreprises créées pour les jeunes ; financement des chaînes de valeurs ; et place des femmes dans les chaînes de valeurs ciblées. Ces informations seront diffusées avec la mise en œuvre de la stratégie de communication qui sera développée par le projet. La Banque utilisera toutes ces informations dans la formulation des nouvelles opérations sur les chaînes de valeurs et sur l’emploi des jeunes dans le secteur agricole, et pour améliorer la conception des projets d’une manière générale.

CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS

CAMEROUN : Projet de développement des chaînes de valeurs agricoles (PD-CVA)						
BUT DU PROJET : Amélioration de la compétitivité des chaînes de valeurs du palmier à huile, de la banane plantain et de l'ananas, création des emplois pour les jeunes et amélioration des revenus des acteurs des filières						
CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION
		Indicateur (y compris les ISC)	Situation de reference	Cible		
IMPACT	Contribuer à la création de richesse partagée; d'emplois surtout pour les jeunes et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.	Taux de croissance du PIB du secteur agricole	5% (2014)	8% (2025)	Rapport d'évaluation PNIA ou SDSR	
	<p>Effet 1 : La compétitivité des chaînes de valeurs ciblées (CV) est améliorée</p> <p>Effet 2 : Création d'emplois pour les jeunes dans l'agrobusiness</p> <p>Effet 3 : Amélioration des revenus des ménages ruraux</p>	<p>1.1. Quantité transformée d'huile de palme</p> <p>1.2. Quantité commercialisée d'ananas</p> <p>1.3. Quantité commercialisée de plantain</p> <p>1.4. Rendement des 3 cultures ciblées</p> <p>2.1. Nombre d'emplois créés</p> <p>3.1. Revenus moyens additionnel</p>	<p>1.1- 322.000 tonnes</p> <p>1.2- 2.500 tonnes</p> <p>1.3- 1.088.000 tonnes</p> <p>1.4- Palmier : 14 T/ha, Plantain : 20T/Ha et Ananas : 35T/Ha</p> <p>2.1- 0</p> <p>3.1- 300.000 FCFA</p>	<p>1.1- 355.000 tonnes</p> <p>1.2- 5000 tonnes commercialisées</p> <p>1.3- 1.288.000 tonnes commercialisées</p> <p>1.4- Palmier : 17 T/ha, Plantain : 24T/Ha et Ananas : 42T/Ha</p> <p>2.1- 2.000 emplois à la mi-parcours et 6.000 emplois permanents dont 40% pour les femmes en fin de projet</p> <p>3.1- 818.000 FCFA</p>	Enquêtes directes auprès des acteurs des CV et des jeunes	<p><u>Risque</u> : Faibles capacités des prestataires de services impliqués dans le projet</p> <p><u>Mesures d'atténuation</u> : Renforcement des capacités techniques des pépiniéristes et des institutions de microfinance.</p>
PRODUITS	<p>Composante I. Développement des infrastructures</p> <p>1.1- Réhabilitation des pistes (ouvrages définitifs, points critiques, assainissement)</p> <p>1.2- Construction d'infrastructures communautaires</p> <p>1.3- Construction et équipement d'un laboratoire de contrôle de qualité</p>	<p>1- Linéaire de piste réhabilité</p> <p>2- Nombre de magasins</p> <p>3- Nombre de marchés</p> <p>4- Nombre de petits systèmes d'AEP</p> <p>5- Longueur de réseau électrique basse tension (BT)</p> <p>6- Nombre de labo construits et équipés</p>	<p>NA</p> <p>NA</p>	<p>1- 500 km en 2018 et 1000 km à la fin du projet</p> <p>2- 15 magasins en 2018 et 30 en fin de projet dont 50% pour les femmes</p> <p>3- 8 marchés en 2018 et 15 en fin de projet dont 50% pour les femmes</p> <p>4- 15 AEP en 2018 et 30 en fin de projet</p> <p>5- 15 Km de réseau électrique en 2018 et 30 Km en fin de projet</p> <p>6- 1 labo construit et équipé en 2018</p>	Rapports d'avancement du Projet	<p><u>Risque</u> : Faibles capacités des Entreprises</p> <p><u>Mesures d'atténuation</u> : Allotissement approprié pour les appels d'offres nationaux. Recrutement d'un bureau d'études et mobilisation des services techniques compétents pour le contrôle et la surveillance des travaux.</p>
	<p>Composante II. Développement des filières</p> <p>II.1. Renforcement des organisations des producteurs</p> <p>2.1.1- Développement institutionnel, organisationnel et technique</p> <p>2.1.2- Encadrement technique pour un accès aux innovations, marchés et services financiers</p> <p>2.1.3- Facilitation interface avec les fournisseurs de services agricoles</p> <p>2.1.4- Formation</p>	<p>7- Nombre de coopératives constituées et fonctionnelles</p> <p>8- Nombre d'ha plantés avec du matériel végétal de qualité</p> <p>9- Nombre de pépiniéristes qui établissent des liens directs avec les producteurs</p> <p>10- Nombre de formations réalisées</p>	<p>NA</p>	<p>7- 50 coopératives dont 50% dirigées par des femmes en fin de projet en 2018 et 100 en fin de projet.</p> <p>8- 4000 ha plantés en 2018 et 12.500 en fin de Projet</p> <p>9- 30 pépiniéristes en 2018 et 100 à la fin du Projet établissent des liens directs avec les producteurs.</p> <p>10- 4 formations par coopérative et par an.</p>	Rapports d'avancement du Projet	<p><u>Risque</u> : Faibles capacités des prestataires de services impliqués dans le projet</p> <p><u>Mesures d'atténuation</u> : Renforcement des capacités techniques des pépiniéristes et des institutions de microfinance.</p>

CHAINE DES RESULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION
		Indicateur (y compris les ISC)	Situation de reference	Cible		
	<p>II.2. Renforcement des institutions de développement des filières agricoles</p> <p>2.2.1. Appui à la recherche pour la production de plants et de des semences de base</p> <p>2.2.2. Mise en place de comités de développement des filières avec les acteurs publics et privés</p> <p>II.3. Financement chaînes de valeurs agricoles ciblées</p> <p>2.3.1 Financement à titre pilote d'unités de démonstration pour la transformation</p> <p>2.3.2 Financement des acteurs des 3 CV ciblés</p>	<p>11- Quantité de semences de et de plants de qualité produits</p> <p>12- Nombre de comités mis en place</p> <p>13- Nombre d'unités de transformation</p> <p>14- Nombre de Coopératives/Opérateurs qui accède au micro-crédit</p>	NA	<p>11- 5 millions de plants plantain, 400.000 graines de palmiers par an et 120 millions rejets d'ananas à partir de la 3^{ème} année du projet</p> <p>12- 1 comité local par filière, 1 comité par région et par filière et un comité national par filière à la mi-parcours</p> <p>13- 10 à la fin du Projet</p> <p>14- 50 coopératives/acteurs dont 50% dirigées par des femmes en fin de projet en 2018 et 100 en fin de projet.</p>	<p>Rapports d'avancement du Projet</p> <p>Rapport de revue à mi-parcours du Projet</p> <p>Rapport d'achèvement du Projet</p>	<p><u>Risque</u> : risque lié à viabilité du fonds de facilitation.</p> <p><u>Mesures d'atténuation</u> : appui à la mise en place du FF par une assistance technique déjà en place sur financement du FIDA en plus de l'appui à ce fonds attendu des autres partenaires du Cameroun (BAD, AFD et GIZ).</p>
	<p>Composante III. Développement de l'entrepreneuriat agricole jeunes</p> <p>3.1. Formation des jeunes dans les centres d'incubation (y compris les filles)</p> <p>3.2. Développement d'entreprises agricoles pour les jeunes</p> <p>3.3 Financement des entreprises des jeunes</p>	<p>15- Nombre de jeunes formés</p> <p>16- Nombre de PE créées</p>	NA	<p>15- 500 jeunes dont au moins 40% de filles formés à l'année 3 du Projet et 1.500 à la fin du Projet</p> <p>16- 200 PE et TPE en 2019 et 600 à la fin du Projet dont au moins 40% au profit des femmes sont constituées et accèdent au crédit</p>		<p><u>Risque</u> : taux d'échecs importants parmi les entreprises créées par les jeunes</p> <p><u>Mesures d'atténuation</u> :</p> <p>Formation technique et managériale et accompagnement durant 2 ans à travers le suivi et le conseil.</p>
	<p>Composante IV. Coordination et gestion du Projet</p> <p>4.1- Dispositions de passation des marchés conformes</p> <p>4.2- Système de gestion administrative et financière opérationnel</p> <p>4.3- Système de suivi-évaluation fonctionnel</p> <p>4.4- Système de sauvegarde environnemental et social opérationnel</p>	<p>17- Plan de passation des marchés et respect des délais</p> <p>18- Manuel de procédure et logiciel</p> <p>19- Rapports d'audit</p> <p>20- Rapports d'avancement remis dans les délais</p> <p>21- Taux de décaissement</p> <p>22- Mise en œuvre du PGES</p>	NA	<p>17- PPM élaboré et mis à jour ;</p> <p>18- Système de gestion financière mis en place en année 1 ;</p> <p>19- Rapport d'audit remis avant le 30 juin de chaque année ;</p> <p>20- Rapport d'avancement remis tous les 3</p> <p>21- 45% de décaissement à la mi-parcours et 100% à la fin du Projet</p> <p>22- PGES opérationnel en année 1</p>	<p>Rapports d'avancement du Projet</p> <p>Rapports d'audit</p> <p>Rapports de revue à mi-parcours du Projet</p> <p>Rapport d'achèvement du projet</p>	<p><u>Risque</u> : Faible capacité des membres de l'UGP</p> <p><u>Mesures d'atténuation</u> : Sélection compétitive personnel ; Formation sur les procédures de la Banque, suivi rapproché et supervisions semestrielles pour corriger très vite les faiblesses dans la gestion.</p>
ACTIVITES	<p>Composante I. Développement des infrastructures</p> <p>Composante II. Développement des filières</p> <p>Composante III. Développement de l'entrepreneuriat agricole Jeunes</p> <p>Composante IV- Coordination et gestion du Projet</p>	<p>49,063 Millions d'Euro</p> <p>31,731 Millions d'Euro</p> <p>25,229 Millions d'Euro</p> <p>9,058 Millions d'Euro</p>		<p><u>Sources de financement</u> : M. EURO</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prêt BAD • Gouvernement • Bénéficiaires 	<p>89,291 Millions d'Euro</p> <p>24,740 Millions d'Euro</p> <p>1,050 Millions d'Euro</p>	

CALENDRIER D'EXECUTION DU PROJET

	Année Trimestre	2015				2016				2017				2018				2019				2020				2021			
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
1	ACTIVITES INITIALES																												
	<i>Négociations et Approbation du prêt BAD</i>					■																							
	<i>Signature de l'accord de prêt</i>						■																						
	<i>Premier décaissement</i>						■																						
	<i>Publication de l'Avis général sur les acquisitions</i>					■																							
2	ACTIVITES DE DEMARRAGE																												
	<i>Recrutement et confirmation l'UGP du PDCVA</i>					■																							
	<i>Mission de lancement PDCVA</i>						■																						
	<i>Conventions avec les structures partenaires (IRAD etc.)</i>						■	■																					
3	DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES RURALES																												
	<i>Réhabilitation et entretien de pistes rurales</i>																												
	<i>Infrastructures d'appui production, transformation et commercialisation</i>																												
4	RENFORCEMENT DES CAPACITES																												
	<i>Acteurs des filières agricoles et des chaînes de valeurs</i>																												
	<i>Appui au financement des chaînes de valeurs agricoles</i>																												
5	ENTREPRENARIAT DES JEUNES																												
	<i>Formation des jeunes diplômés dans les centres d'incubation</i>																												
	<i>Développement des entreprises de jeunes dans l'agro-business</i>																												
6	GESTION DU PROGRAMME																												
	<i>Actualisation système comptable et manuel procédures</i>																												
	<i>Activités de gestion, de suivi-évaluation et de communication</i>																												
	<i>Audit annuel des comptes</i>																												
	<i>Evaluation d'impact et de revue à mi-parcours</i>																												
	<i>Rapport d'achèvement Banque et Gouvernement</i>																												

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BANQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UN PRET A LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS AGRICOLES (PD-CVA)

La Direction soumet le présent rapport et sa recommandation concernant une proposition de prêt de 89,291 millions d'Euros au Gouvernement de la République du Cameroun pour le financement du Projet de développement des chaînes de valeurs agricoles.

I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays

1.1.1. Le Cameroun a connu une croissance économique soutenue ces dernières années (5,3%). Cependant, cette croissance est demeurée en deçà des 6% fixé dans le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE 2010-20). Le seuil de pauvreté était de 39,9% en 2007 contre 40,2% en 2001. Le sous-emploi global affecte 70,6% d'actifs, soit 6,3 millions de personnes. Le phénomène est plus présent en milieu rural (78,8%) qu'en milieu urbain (55,7%). La structure des emplois indique que les jeunes exercent essentiellement dans le secteur informel agricole et sont des travailleurs pour compte propre (44,0%) ou des dépendants constitués d'aides familiaux et d'apprentis (42,8%). Leurs conditions d'activités sont précaires en raison des déficits importants de travail décent touchant les travailleurs ruraux. Ces déficits se caractérisent notamment par les bas niveaux de revenus et une protection sociale inexistante. L'agriculture au Cameroun offre pourtant de fortes possibilités d'une distribution large des fruits de la croissance, car 60% de la population tire son revenu de ce secteur.

1.1.2 Pour atteindre l'émergence en 2035, le Cameroun a adopté en 2009, une vision qui renforcera son rôle de puissance agricole de la sous- région Afrique centrale. Cette vision fait du secteur rural le moteur de l'économie, assurant la sécurité alimentaire des populations dans un souci de développement durable, respectueux de l'environnement. Cette vision est opérationnalisée à travers le DSCE 2010-2020 dont les trois piliers sont : (i) la croissance, (ii) l'emploi, et (iii) la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat. Le projet est en cohérence avec les trois piliers du DSCE 2010-2020 du Cameroun. En outre, il est en adéquation avec les piliers de la Stratégie de développement du secteur rural à savoir (i) le développement institutionnel et le renforcement des capacités des acteurs publics et privés ; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières ; (iii) la modernisation des infrastructures rurales et ; (iv) la gestion durable des ressources naturelles. Le PD-CVA est également aligné aux axes du Plan national d'investissement agricole (PNIA 2014-2020) approuvé en 2014 et en particulier avec les axes de développement des filières et de renforcement des capacités.

1.2 Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 L'implication de la Banque à travers le PD-CVA se justifie notamment par : (i) l'articulation du projet avec les orientations stratégiques de la Banque : en effet, la stratégie décennale 2013-2022 de la Banque vise à réduire le chômage, les inégalités sociales et les effets négatifs sur l'environnement à travers une croissance plus inclusive et créatrice d'emplois pour les jeunes et de revenus pour les ménages. Par ailleurs, le Projet est aligné avec les 5 priorités de la Banque et particulièrement la priorité « nourrir l'Afrique ». Enfin, la nouvelle stratégie de la Banque (2015-2020) pour le Cameroun vise à créer les conditions

d'une croissance plus inclusive fondée sur la diversification et particulièrement le soutien au développement des chaînes de valeurs agricole (CVA). (ii) l'éligibilité du Cameroun au Guichet BAD et l'expérience de la Banque tirée des interventions antérieures dans le pays où le portefeuille de projets est globalement satisfaisant : Le PD-CVA fait partie de la contribution attendue de la Banque (près de 300 milliards de FCFA) au financement du programme national d'investissement agricole (PNIA 2014-2020), évalué à 1.500 milliards de FCFA. L'appui de la Banque sera apporté à travers une série de projets qui feront de la Banque le premier partenaire du Cameroun dans le secteur agricole.

1.2.2 Le PD-CVA permettra de lever les contraintes qui limitent la compétitivité des trois filières ciblées (palmier à huile, banane plantain et ananas). L'approche adoptée consistera à intervenir au niveau des différents maillons des trois CVA afin de lever les contraintes qui en limitent la compétitivité :

(a) Trois maillons sont identifiés pour le palmier à huile : (i) le maillon des semences : plus de 80% des petits producteurs utilisent des semences tout venant avec des rendements très faibles. Le PD-CVA aidera l'IRAD à porter ses capacités à 5 millions de graines/an contre 2 millions de graines actuellement. (ii) la transformation des régimes en huile brute : 90% de la production des petits producteurs est transformée par des presses artisanales avec un taux d'extraction moyen de 9% contre 21% pour les agro-industries. Le PD-CVA soutiendra l'installation auprès des coopératives des bassins de production majeurs, de petites huileries industrielles d'une capacité de 5 tonnes régimes/heures avec un taux d'extraction de 19 à 21%. (iii) la transformation de l'huile brute en produits cosmétiques pour le marché domestique et régional : le PD-CVA contribuera à la réduction du déficit annuel actuel de 100.000 tonnes d'huile brute pour permettre l'approvisionnement régulier des 18 industries de deuxième transformation implantées sur le territoire du Cameroun.

Les contraintes majeures suivantes ont été identifiées pour le plantain : (i) plants de qualité : les besoins en plants s'élèvent à 25 millions pour une offre de 1,5 millions de plants. Le PD-CVA appuiera l'initiative du MINADER de production in vitro de plants sains à travers le soutien à l'IRAD et aux pépiniéristes ; (ii) commercialisation : la réhabilitation des pistes d'accès aux centres de consommation et la construction des marchés vont permettre la réduction des pertes après récolte qui atteignent parfois 40% de la production (le temps moyen de parcours entre les bassins de production et les marchés peut atteindre 2 à 6 heures pour des distances de 100 à 200 km). Les deux autres CV sont aussi confrontées à ce problème d'enclavement ; (iii) transformation : la capacité de transformation est quasi-inexistante. Le PD-CVA soutiendra des initiatives de transformation du plantain en chips, farine, confiture et biscuits pour lesquelles existe une demande nationale et régionale.

(b) La CV de l'ananas présente trois maillons dont le renforcement est nécessaire pour l'essor de cette filière : (i) la production des semences : le germoplasme ananas du Cameroun est aujourd'hui inconnu à cause de l'hybridation entre les différents cultivars. Le PD-CVA appuiera l'IRAD dans la caractérisation des accessions d'ananas, la constitution des parcelles de conservation des accessions et la création de champs semenciers ; (ii) la commercialisation : malgré son important potentiel, l'exportation de l'ananas par avion fait face à des contraintes logistiques. Le PD-CVA facilitera la construction d'un laboratoire de contrôle de qualité ainsi que l'étude de faisabilité d'un entrepôt à l'aéroport de Douala ; (iii) la transformation : aujourd'hui, moins de 5% de la production nationale d'ananas est transformée et les pertes après récolte se situent à environ 25%. Le PD-CVA soutiendra des initiatives de transformation de l'ananas en jus, ananas séché et purée d'ananas.

(c) Les coopératives dans les 3 CV ne sont pas suffisamment structurées pour pouvoir faire des achats et ventes groupés et réaliser des économies d'échelle, augmenter leur capacité de négociation avec les autres acteurs des

(d) CV et réaliser des investissements communs à leurs membres. Le projet apportera l'appui nécessaire pour renforcer ces structures en leadership, management, marketing ainsi que sur le plan technique.

(e) Les petits acteurs des chaînes de valeurs n'ont qu'un accès très limité au crédit. L'offre de crédit en milieu rural provient essentiellement des Etablissements de microfinance (EMF) qui ne disposent que de ressources à très court terme. Ils ne peuvent donc pas répondre à la demande de crédit de campagne et encore moins à la demande de crédit d'équipement. Un fonds de facilitation (FF) de l'offre de crédit a été mis en place dans le cadre du PADMIR financé par le FIDA. Le rôle de ce fonds est de mettre à la disposition des EMF des ressources à moyen terme à un taux concessionnel (3%), pour qu'elles puissent à leur tour les prêter aux agriculteurs et autres acteurs du secteur. Le processus d'institutionnalisation du FF est en cours et sera achevé avant la fin de l'année 2016¹. Le projet mettra en place, en appui au FF, un fonds de crédit dont le mécanisme de financement est schématisé en appendice 5.

1.2.3 Le sous-emploi des jeunes diplômés : Le PD-CVA promouvra l'entrepreneuriat des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur dans le domaine de l'agro-business. Les capacités techniques et managériales des jeunes seront renforcées à travers des dispositifs d'incubation. Ils bénéficieront de crédit dans le cadre du projet.

1.3 Coordination de l'aide

La coordination de l'aide avec les bailleurs de fonds relève du MINEPAT et s'exerce dans le cadre du Comité multipartenaires (CMP) de suivi du DSCE. Le CMP constitue une plate-forme de dialogue et d'échange sur l'ensemble des questions clés du développement du pays et est constitué de sous-comités techniques et thématiques, dont le sous-groupe CMP-rural. Les échanges entre acteurs ont permis d'identifier des pistes de synergies avec les projets tels le PIDMA financé par la Banque Mondiale, le PADMIR et le PEA-Jeunes, financés par le FIDA, le programme ACEFA et le PMEJA, sur fonds de l'AFD. L'implication de la Banque dans le CMP-rural a permis de dresser le catalogue des interventions dans les chaînes de valeurs agricoles : Banque mondiale (Manioc, Sorgho et maïs), FIDA (oignons), FAO (Manioc), coopération allemande (Cacao, volailles et oignons), et Union européenne (Café/cacao et lait). Le PD-CVA interviendra en synergie avec le PADMIR en renforçant le FF de l'offre de crédit mis en place dans le cadre de ce projet. Enfin, le PD-CVA liera un partenariat avec le PEA-Jeunes pour une synergie dans le développement de "l'Entrepreneuriat jeunes". Le tableau ci-après présente les contributions des partenaires.

Tableau 1.3 : Contributions moyennes de l'Etat et des partenaires au cours de la période 2013-2015

1- Secteur ou sous-secteur : Agriculture et développement rural	2- Importance (en 2012)					
	PIB 26,5%		Exportations : 36,9%		Main-d'œuvre :66%	
3- Parties prenantes et contribution aux dépenses publiques annuelles						
Gouvernement : 846 millions \$EU						
Bailleurs de fonds	BM	FIDA	AFD	BAD	FAO	GIZ/KFW
Montant (millions USD)	100	46	45,83	24	3,28	11

¹ Voir une description du fonds de facilitation pour l'accès au crédit à moyen terme en annexe A.2.5, Volume II

4- Niveau de la coordination de l'aide	
Existence de groupes de travail thématiques	[Oui, mis en place dans le cadre du PNIA]
Existence d'un projet sectoriel global	[Oui, le PNIA 2014-2020]
Rôle de la BAD dans la coordination de l'aide	Membre (non chef de file)
<i>Sources : Plan d'investissement détaillé pour la mise en œuvre du programme national du secteur rural MINADER</i>	

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Objectif du Projet et composante du projet

Le projet contribuera à l'objectif de développement sectoriel suivant : création de richesse partagée, création d'emplois surtout pour les jeunes, et sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les objectifs spécifiques visés sont : (i) l'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeurs du palmier à huile, de la banane plantain et de l'ananas ; (ii) la création d'emplois, en particulier au profit des jeunes, et (iii) l'augmentation des revenus des acteurs des filières ciblées, sur une base durable. Le projet poursuivra ces objectifs à travers les actions résumées ci-dessous :

Tableau 2.1 : Composantes et coût du projet en Millions d'Euros

Composante	Description	Coût
Développement des infrastructures	Il s'agit de : (i) la réhabilitation de 1000 km de pistes rurales liant les zones de production aux centres de consommation ; (ii) la construction d'infrastructures communautaires : 30 magasins et entrepôts, 15 marchés ruraux, 30 systèmes d'AEP ; l'extension du réseau électrique BT sur 30 km; (iii) la construction et l'équipement d'un laboratoire de contrôle de qualité.	49,063
Développement des filières	Cette composante comprend: (i) le renforcement des organisations des producteurs : développement institutionnel et organisationnel, encadrement technique, facilitation de l'interface avec les fournisseurs de services agricoles, formation ; (ii) le renforcement des institutions d'appui au développement des filières : appui à la recherche pour la production de semences et plants de qualité, mise en place de comités de développement des filières avec des acteurs publics et privés ; (iii) le financement des chaînes de valeurs : mise en place du fonds de développement des filières pour le financement des différents acteurs des CV.	31,731
Développement de l'entrepreneuriat agricole jeunes	Cette composante vise à insérer des jeunes diplômés dans les CV en les aidant à créer leur propre entreprise. Elle comprend : (i) le volet formation dans les centres d'incubation et appui au développement des entreprises : 1.500 jeunes dont 40% de jeunes filles seront formés au niveau de centres d'incubation, dans les domaines de l'agrobusiness, de la production, du marketing, de la transformation et du management ; Ils seront appuyés pour la constitution de 600 nouvelles entreprises dans le domaine de l'agro-business ainsi que dans l'élaboration de plans d'affaires en groupe ou individuellement ; (ii) le volet financement : Les jeunes seront aidés dans la préparation de requête et se financeront à travers le dispositif de crédit mis en place par le projet.	25,229
Coordination et gestion du projet	Les activités concernées sont : (i) coordination du projet ; (ii) élaboration de plans de travail et budgets annuels, rapports d'avancement ; (iii) suivi de l'exécution du projet et suivi de la mise en œuvre du PGES ; (iv) suivi des effets et de l'impact du projet ; (v) gestion administrative, comptable et financière du projet ; (vi) acquisition des biens, travaux et services du Projet et ; (vii) suivi-évaluation.	9,058

2.2 Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

S'agissant du désenclavement des bassins de production, le projet procédera à la réhabilitation des pistes rurales. Les aménagements consisteront au reprofilage et au traitement des points critiques : rechargement partiel, réalisation d'ouvrages d'art définitifs et assainissement de la route. Les travaux seront confiés à des petites et moyennes entreprises nationales spécialisées, afin de générer plus d'emplois. S'agissant de la création d'emplois pour les jeunes, le projet adoptera le modèle Agripreneur, développé par l'IITA dans plusieurs pays. Ce modèle cible des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur qui recevront une formation en agro-business pendant une durée de 18 mois, dans des plateformes d'incubation. Les derniers mois de la formation seront concentrés à la préparation des plans d'affaires des jeunes. A la fin de la période d'incubation, les jeunes individuellement ou en groupe, sortent avec un projet et une demande de financement auprès des établissements de crédit de leur choix. Pour le financement, le projet a opté pour une approche similaire à celle du fonds de facilitation, mis en place avec l'appui d'autres partenaires et qui a donné des résultats probants.

Tableau 2.2 : Alternatives du projet étudiées et raisons de leur rejet

Nom de l'alternative	Brève description	Raisons du rejet
Haute intensité d'équipement pour l'aménagement des routes en traitement continu.	Contrairement au traitement des points critiques, il s'agira de faire un traitement continu sur toute la longueur de la piste. Les travaux sont réalisés avec des entreprises et le recours à la main-d'œuvre est faible.	Travaux plus onéreux et moins d'emplois créés
Mise en place auprès d'une IMF/Banque, d'un fonds dédié aux bénéficiaires du projet.	Le fonds est confié en gérance à une institution de financière moyennant le paiement de frais de gestion.	Mécanisme n'incitant pas l'institution à bien évaluer la rentabilité des projets ni à recouvrer les Prêts accordés aux acteurs.
Ciblage de sept chaînes de valeurs incluant celles de l'élevage et de la pêche.	Le projet devait toucher les filières animales avec la construction des abattoirs, des quais de débarquement et une intervention dans les filières pommes de terre, soja en plus des trois filières retenues.	Etendue des bassins de production et des activités risquant de limiter l'impact du projet.

2.3 Type de projet

La présente intervention est envisagée sous forme d'un Projet d'investissement autonome. L'appui budgétaire est pour le moment utilisé par les partenaires techniques et financiers du Cameroun uniquement pour les projets d'appui institutionnel en attendant l'aboutissement des réformes engagées par le pays en matière budgétaire et en passation des marchés.

2.4 Coût du projet et dispositif de financement

2.4.1 Le coût total du projet HT est estimé à 115,081 millions d'Euro (75 488,829 Millions de FCFA) hors taxes dont 64% en devise et 36% en monnaie locale. Le résumé des coûts du Projet est présenté dans les tableaux 2.3 et 2.4. La répartition du financement et le calendrier des dépenses sont présentés aux tableaux 2.5 et 2.6. La BAD finance 77,6% des coûts du projet, les bénéficiaires 0,9% et le Gouvernement camerounais 21,5%.

Tableau 2.3 : Résumé des coûts estimatifs par composante

COMPOSANTES	Milliers de FCFA			Milliers d'Euro			% Dev.	% C. Base
	M. Locale	Devises	Total	M. Locale	Devises	Total		
Développement des infrastructures	6 453 540	21 115 971	27 569 511	9 838	32 191	42 029	77	41
Développement des filières	6 953 673	12 236 883	19 190 556	10 601	18 655	29 256	64	28
Développement de l'entreprenariat agricole jeunes	8 718 446	7 169 467	15 887 913	13 291	10 930	24 221	45	23
Coordination et gestion du Projet	2 439 585	2 884 469	5 324 054	3 719	4 397	8 116	54	8
COÛT DE BASE	24 565 244	43 406 790	67 972 034	37 449	66 173	103 622	64	100
Imprévus Physiques	1 459 890	2 821 037	4 280 926	2 226	4 301	6 526	66	6
Imprévus Financiers	1 108 174	2 127 695	3 235 869	1 689	3 244	4 933	66	5
COÛT TOTAL DU PROJET	27 133 307	48 355 522	75 488 829	41 364	73 717	115 081	64	111

Tableau 2.4 : Résumé des coûts estimatifs par catégorie de dépense

CATEGORIES DE DEPENSES	Milliers de FCFA			Milliers d'Euro			% Dev.	% C. Base
	M. Locale	Devises	Total	M. Locale	Devises	Total		
INVESTISSEMENT	22 571 654	41 237 527	63 809 181	34 410	62 866	97 276	65	94
TRAVAUX	6 386 016	21 636 878	28 022 894	9 735	32 985	42 720	77	41
BIENS	2 014 239	7 647 982	9 662 221	3 071	11 659	14 730	79	14
SERVICES	11 271 399	3 252 666	14 524 065	17 183	4 959	22 142	22	21
DIVERS								
Financement coopératives	1 260 000	3 780 000	5 040 000	1 921	5 763	7 683	75	7
Financements des jeunes	1 640 000	4 920 000	6 560 000	2 500	7 500	10 001	75	10
Sous-total Divers	2 900 000	8 700 000	11 600 000	4 421	13 263	17 684	75	17
FONCTIONNEMENT	1 993 590	2 169 264	4 162 854	3 039	3 307	6 346	52	6
Coût de Base	24 565 244	43 406 790	67 972 034	37 449	66 173	103 622	64	100
Imprévus Physiques	1 459 890	2 821 037	4 280 926	2 226	4 301	6 526	66	6
Imprévus Financiers	1 108 174	2 127 695	3 235 869	1 689	3 244	4 933	66	5
COÛT TOTAL DU PROJET	27 133 307	48 355 522	75 488 829	41 364	73 717	115 081	64	111

Tableau 2.5 : Sources de financement

SOURCES	Milliers d'Euro			Milliers de FCFA			% Total
	Devises	M. Locale	Total	Devises	M. Locale	Total	
Gouvernement	9 998	14 742	24 740	6 558 136	9 670 456	16 228 592	21,5
BAD	63 719	25 572	89 291	41 797 386	16 774 235	58 571 621	77,6
Bénéficiaires	0	1 050	1 050	0	688 616	688 616	0,9
Total	73 717	41 364	115 081	48 355 522	27 133 307	75 488 829	100

2.4.2 Conformément à la politique relative aux dépenses éligibles au financement du Groupe de la Banque, la contribution de la Banque à plus de 50% du coût du Projet se justifie par : (i) l'engagement du pays à mettre en œuvre son programme de développement. Au regard de ses performances macroéconomiques récentes, le Cameroun a bénéficié d'une graduation au cours de l'année 2014 aux guichets non-concessionnels de la Banque mondiale et du Groupe de la BAD. Cette double graduation est le résultat de l'engagement continu du Gouvernement dans la mise en œuvre de son programme de développement. (ii) le financement alloué par le pays au secteur ciblé par l'aide de la Banque : le montant alloué par le gouvernement à l'agriculture sur son budget a augmenté de manière consistante au cours des 5 dernières années, passant de 60 milliards en 2010 à 108 milliards de FCFA en 2015, ce qui montre un engagement constant du gouvernement camerounais en faveur de ce secteur. (iii) la situation budgétaire et le niveau d'endettement : La politique budgétaire sur les 3 dernières années a été modérément expansionniste, en raison des dépenses d'investissement dans les grands projets structurants en énergie et en transport, en réponse à la forte demande en biens et services dans un contexte de relance économique et de gap infrastructurel accumulé sur plus de deux décennies. La hausse des dépenses est financée prioritairement par les emprunts extérieurs (auprès des partenaires

bilatéraux et multilatéraux dont la Banque), les recettes pétrolières et par l'émission de titres aussi bien sur le marché financier régional (CEMAC) qu'international (Euro-obligation).

2.4.3 Le prêt BAD financera à 60% HT les travaux et les services de la composante « Infrastructures d'appui aux chaînes de valeurs »² ; à 100% la composante « Entrepreneuriat des jeunes » ; à 100% la composante « développement des filières » sauf « les équipements pilotes de transformation pour les coopératives » qui sont financés à 50% sur le prêt ; 100% de la composante « coordination du projet » à l'exception des salaires et de la location de bureaux. Le Gouvernement financera 40% de la composante « Infrastructures d'appui aux chaînes de valeurs », 100% des salaires du personnel, la location de bureaux ainsi que 40% des équipements pilotes de transformation pour les coopératives dont les 10% restants seront financés par les bénéficiaires.

Tableau 2.6 : Calendrier des dépenses par composante (Milliers d'Euro)

COMPOSANTES	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Développement des infrastructures	-	14 058	22 929	11 738	339	49 063
Développement des filières	7 417	11 284	5 368	4 281	3 381	31 731
Développement de l'entrepreneuriat agricole jeunes	8 049	7 817	3 199	3 221	2 942	25 229
Coordination et gestion du Projet	3 004	1 411	1 498	1 526	1 618	9 058
TOTAL	18 471	34 569	32 995	20 766	8 280	115 081

2.5 Zone et bénéficiaires visés par le projet

2.5.1 Le projet interviendra dans deux bassins de production à savoir : (i) le bassin du Centre qui couvre sur le plan administratif les régions du Centre, de l'Est et du Sud ; et (ii) le bassin du Littoral qui s'étend sur les régions administratives du littoral et du Sud-ouest. Dans ces bassins, le projet cible trois filières (plantain, ananas et palmier à huile) en raison de leur degré d'intégration et de maturité, de leurs marchés et des possibilités de transformation, de leur importance économique et de leur incidence sur la sécurité alimentaire. Ces bassins disposent également d'organisations de producteurs viables ainsi que d'acteurs privés constitués par les industries de transformation. Ces bassins représentent environ 51% des producteurs agricoles du pays qui travaillent dans un système de production en polyculture. 66% de la production vivrière du pays est issue de ces bassins qui sont traversés par les axes routiers construits avec l'appui de la Banque. Ils sont également concentrés autour des grands centres de consommation (Douala, Yaoundé, Buéa, Kumba, Bertoua et Ebolowa) où se trouvent plus de 70% des consommateurs urbains et où sont implantées les industries de transformation. Les sols sont fertiles mais peuvent nécessiter dans certains cas des amendements. Le réseau routier rural est très dégradé à cause de l'abondance de la pluie. Le revenu annuel moyen des agriculteurs dans la zone est voisin de 300 000 FCFA.

2.5.2 Bénéficiaires du Projet : Les bénéficiaires directs du projet sont estimés à 242.000 personnes dont 50% de femmes et regroupent des acteurs structurés (Coopératives et réseaux d'organisations professionnelles) intervenant dans les trois chaînes de valeurs ciblées, ainsi que des jeunes diplômés désirant travailler dans l'agrobusiness. Les bénéficiaires indirects du Projet sont estimés à plus d'un million d'agriculteurs. Le projet s'adressera à titre principal aux structures organisées de type coopératif, aux jeunes et aux PME agricoles jouissant d'une crédibilité et impliquées ou désirant entrer dans l'agriculture commerciale. Le niveau d'organisation de certaines de ces structures nécessitera des actions de renforcement des

² Les travaux et les services qui y sont rattachés seront subdivisés en lots. Le Gouvernement financera 400 km de pistes, 12 magasins, 6 marchés, 12 AEP et 12 km de de réseau électrique. Le reste des infrastructures sera financé sur le prêt.

capacités. Elles devront disposer d'un projet viable et fédérateur des attentes des membres, et compatible avec leurs besoins. Globalement, 40.000 petits producteurs, 05 agro-industries et 16 industries de transformation seront également les bénéficiaires en ce qui concerne la filière palmier à huile. 2.000 producteurs d'ananas et 200.000 petits producteurs de bananes, y compris les collecteurs et les revendeurs, seront impliqués dans le projet. Les filières agricoles et notamment vivrières sont en général sous le contrôle des femmes et des jeunes. Le programme touchera autant les femmes que les hommes, mais à des proportions variables selon les filières (la filière bananier plantain est contrôlée à plus de 65% par les femmes). L'indice de pauvreté dans la zone du projet est de 55,9%. Les coopératives bénéficiaires seront sélectionnées par un comité regroupant les acteurs de chaque filière ciblée, suite à un avis de manifestation d'intérêt sur la base des critères suivants : (i) capacités organisationnelles ; (ii) présence dans un bassin de production ; (iii) qualité du projet à promouvoir ; (iv) existence de relations commerciales ; et (v) expérience dans la filière choisie. Les jeunes diplômés répondront également à un avis de manifestation d'intérêt sur la base de leur motivation à s'investir dans leur projet d'entreprise. Les jeunes seront sélectionnés pour chaque centre d'incubation, par un comité qui sera mis en place par l'IITA.

2.6 Approche participative

La démarche participative a été utilisée durant toute la phase de formulation du PD-CVA et sera poursuivie lors de la mise en œuvre du projet et l'opérationnalisation des réalisations avec des mécanismes de gestion pilotés par les bénéficiaires. Les différents acteurs du secteur agricole et agro-industriel ont contribué à la conception du projet et ont été consultés lors des rencontres organisées par les missions et durant l'étude diagnostic. Du côté de l'Etat, les acteurs consultés sont les responsables des ministères techniques et transversaux concernés par le projet. Pour le secteur privé et les organisations professionnelles agricoles, les acteurs consultés sont : la chambre d'agriculture, des pêches, de l'élevage et des forêts du Cameroun (CAPEF), les responsables du groupement interprofessionnel du Cameroun (GICAM), les agro-industries, des organisations professionnelles (RHORTICAM, UNEXPLAM) et plusieurs banques commerciales et EMF à Douala et à Yaoundé, plusieurs coopératives et groupements d'intérêt communautaires intervenant dans la transformation. Ces différents processus de consultation ont permis d'échanger avec les acteurs des chaînes de valeurs ciblées sur leurs contraintes, perspectives et attentes vis-à-vis du projet. Les résultats de ces consultations se résument comme suit : (i) nécessité du renforcement et de la structuration des organisations des producteurs afin qu'elles puissent accéder aux financements et aux innovations technologiques ; (ii) besoin en infrastructures rurales pour faciliter l'accès aux marchés et réduire les pertes-post-récoltes ; (iii) besoin d'accompagnement des EMF et banques commerciales par la mise en place de mécanismes de garantie et de refinancement pour accroître l'offre de crédit ; (iv) nécessité d'améliorer la qualité des produits agricoles et d'assurer une meilleure structuration des marchés. Pour la mise en œuvre du projet, la participation des acteurs se fera à travers la mise en place de comités de développement des filières qui seront des instances de concertation et de gestion.

2.7 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque

2.7.1 La performance des projets actifs du portefeuille du Cameroun est globalement satisfaisante. La note obtenue lors de la dernière revue conduite en 2014 est de 2,36 sur une échelle de 3 (contre 2,15 en 2012 et 2,30 en 2013). A la date du 30 septembre 2015, la situation des principaux indicateurs de performance se présente comme suit : (i) nombre de projets âgés : 0 ; (ii) âge moyen du portefeuille public : 3,4 ans ; (iii) nombre de projets à risque : 2 ; (iv) nombre de projets éligibles à l'annulation : 1 ; (v) durée moyenne entre approbation et

premier décaissement : 18,2 mois ; (vi) taux de décaissement cumulé : 36,38%. Les rapports d'achèvement des trois projets agricoles, les rapports de revue de portefeuille de la Banque ainsi que le rapport de la revue de l'intervention de la Banque au Cameroun, réalisé par IDEV récemment, ont permis de mettre en évidence les enseignements suivants : (i) trop grande couverture géographique sans rapport avec les ressources disponibles, entraînant des réalisations dispersées dans l'espace ; (ii) insuffisante qualité à l'entrée des opérations générant des écarts de délais dans les réalisations ; (iii) nécessité de mettre l'accent sur la promotion de l'agriculture commerciale et professionnalisée orientée vers le marché, permettant d'avoir plus d'impact en termes de création de revenus et d'emplois pour les jeunes et les femmes.

2.7.2 La conception du projet tient compte des enseignements ci-avant à travers : (i) un choix des chaînes de valeurs réduit à 3 sur 7 initialement proposées et par conséquent une meilleure concentration géographique; (ii) les dispositions qui ont été prises par le Gouvernement, afin que les études détaillées, les manuels de procédures et l'équipe de coordination soient en place, avant la mise en vigueur du prêt; (iii) une approche « chaînes de valeurs » orientée vers le marché et l'intégration transversale du genre à travers l'ensemble des composantes du projet.

2.8 Principaux indicateurs de performance

Les principaux indicateurs issus du cadre logique du projet sont : (i) Suivi de l'impact : taux de croissance du PIB agricole (niveau ciblé, 8%); (ii) Suivi des effets : quantité d'huile de palme transformée (niveau ciblé, 355.000 T), quantité commercialisée d'ananas (niveau ciblé, 5.000 T), quantité commercialisée de plantain (niveau ciblé, 1.288.000 T), nombre d'emplois créés (niveau ciblé, 6.000 emplois) et revenus des ménages ruraux (niveau ciblé, 818.000 FCFA) ; (ii) Suivi des produits : nombre de km de pistes (niveau ciblé, 1.000 km), nombre de petites entreprises créées (niveau ciblé, 600 entreprises), nombre de pépiniéristes qui établissent des liens avec les producteurs (niveau ciblé, 100 pépiniéristes), nombre de coopératives constituées, fonctionnelles et accédant au crédit (niveau ciblé, 100).

III. FAISABILITE DU PROJET

3.1. Performance économique et financière

3.1.1 La rentabilité financière a été évaluée en analysant 4 modèles types d'exploitations agricoles et 3 modèles de petites entreprises pour les jeunes. Les marges brutes ont été estimées pour chacun des modèles dans « la situation sans projet » et dans « la situation avec projet ». Les prix pratiqués sont les prix observés sur le marché en 2015. Le tableau suivant donne les augmentations des marges brutes avec le projet par modèle agricole ainsi que les revenus générés par les petites entreprises pour jeunes (PEJ).

	Nouvelle plantation de palmier	Ancienne plantation de palmier	Banane plantain	Ananas	PEJ type 1	PEJ type 2	PEJ type 3
Marge brute (FCFA/an)	688.000	310.000	1.222.000	1.054.000	6.642.000	7.800.000	6.108.000

3.1.2 L'analyse économique, qui consiste à évaluer la rentabilité du projet pour l'ensemble de la collectivité, a utilisé les données de base de l'analyse financière. Les coûts et avantages dans l'analyse économique sont les coûts et avantages de l'analyse financière auxquels des facteurs de conversion ont été appliqués pour tenir compte des distorsions suivantes : Elimination des transferts financiers directs (taxes, impôts, subvention...), prise en compte des distorsions liées

à l'application de tarifs douaniers, évaluation de la main d'œuvre à son coût d'opportunité. Les prix utilisés des biens et services produits et consommés par le projet d'une part et les coûts d'investissement d'autre part, sont des grandeurs constantes de l'année 2015.

3.1.3 L'analyse économique a été effectuée sur la base de la méthode des prix de référence et la comparaison de la situation « sans projet » et de la situation « avec projet ». Les coûts du Projet concernent les investissements réalisés y compris les imprévus physiques, le renouvellement des équipements, les coûts de maintenance des infrastructures, ainsi que les coûts de production. Les avantages économiques du Projet découlent de l'amélioration de la production agricole qui résultera de l'ensemble des investissements réalisés par le projet et des revenus engendrés par les entreprises créées par les jeunes. Les productions additionnelles ainsi générées en année de croisière sont estimées à 216.000 tonnes de régimes de palmier à huile, 240.000 tonnes de plantain, 10.000 tonnes d'ananas et de 17.500 tonnes d'huile de palme. Sur cette base, le taux de rentabilité économique (TRE), calculé à travers le tableau des cash flows économiques, sur une période de durée de vie de l'investissement de 20 ans, ainsi que la valeur actualisée nette pour un coût d'opportunité du capital estimé à 12 %, sont donnés ci-après. D'autres effets bénéfiques du Projet peuvent également être cités : renforcement des capacités des bénéficiaires, alimentation en eau potable. Le projet permettra par ailleurs la création de 6.000 emplois dans les entreprises dont 40% seront au profit des jeunes filles.

TRE (scénario de base) : 19,2%	Montant VAN : 26,1	milliards de FCFA
TRF (scénario de base) : 23,6%	Montant VAN : 28,3	milliards de FCFA

3.1.4 La rentabilité économique du Projet pourrait varier en fonction de la variation du coût du projet et des prix des produits ainsi qu'avec un retard de mise en œuvre. Pour tenir compte de ces facteurs, la sensibilité du projet a été analysée dans les situations suivantes : (i) les coûts du Projet augmentent de 10% ; (ii) les prix des produits diminuent de 10% ; (iii) le projet accuse un retard d'un an. Les taux de rentabilité économique qui résulteraient de telles situations sont respectivement de 17,2 %, 14,3% et 16,0%. Le trois taux restent supérieurs au coût d'opportunité du capital qui est estimé à 12%. Le projet est donc rentable même dans le cas où l'une de ces trois hypothèses se réaliserait.

3.2 *Impact environnemental et social*

Environnement

3.2.1 Le projet est classé dans la catégorie 2, au titre des politiques de sauvegarde environnementales et sociales de la Banque, en raison de la nature des investissements à réaliser. Le projet a fait l'objet d'une Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS). L'EESS a été retenue comme méthode d'évaluation dans la mesure où les sites qui doivent abriter les infrastructures et qui accueillent, par ailleurs, les sous projets ne sont pas encore définitivement retenus. L'EESS permet d'identifier, dès la conception du projet, les enjeux environnementaux et sociaux majeurs et d'y porter attention. Elle propose à travers un Cadre de Gestion Environnemental (CGES), les dispositions pour apprécier les impacts environnementaux et sociaux des investissements prévus ainsi que les mesures d'atténuation. Les sous projets portés par les bénéficiaires seront soumis à un screening environnemental pour identifier les risques environnementaux et apporter les solutions pour y remédier. Les impacts sociaux et environnementaux spécifiques liés au projet sont maîtrisables ou de sensibilité réduite sur les milieux récepteurs dans lesquels les infrastructures seront implantées. Le projet produira des impacts environnementaux et sociaux positifs majeurs à travers l'amélioration du couvert végétal du fait de la restauration des vieilles palmeraies, le désenclavement des zones de production,

l'amélioration de l'environnement des marchés agricoles, la création d'emplois et la facilitation de l'accès des populations à de meilleurs services. Les risques sociaux concernent les conflits, les risques d'accidents des personnes, etc. Les principaux impacts négatifs pendant les travaux seront essentiellement les nuisances sonores, les émissions de poussières, les dépôts de gravas et le déboisement des sites d'implantation. Ces impacts seront atténués par des mesures spécifiques prévues dans le PCGES. Durant la phase d'exploitation, les impacts négatifs qui pourront être observés sont les déchets post récolte, les pollutions probables par les intrants et pesticides, la recrudescence de maladies hydriques avec la présence de l'eau et l'émission de poussières avec la forte fréquentation des pistes. Le résumé du PCGES, en annexe B8 du volume II, décrit l'ensemble des mesures et les coûts correspondants. Il a été validé par ORQR et publié sur le site WEB de la Banque. Le coût de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde s'élève à environ 1,062 million d'unités de compte.

Adaptation aux Changements Climatiques.

3.2.2 Le processus d'identification des risques climatiques a été réalisé et le projet est classé à une catégorie 3 conformément aux Procédures de Revue et d'Évaluation des Mesures d'Adaptation (AREP) et au Système de Sauvegarde contre les Conséquences du Changement Climatique (CSS). L'analyse de la gestion des risques est faite conformément aux exigences de la catégorie 3 et les mesures d'adaptation correspondantes clairement définies. Les ressources nécessaires pour mettre en œuvre ces mesures sont prises en compte dans le coût des mesures de sauvegarde environnementales.

3.2.3 S'agissant des grandes tendances des paramètres climatiques, une étude réalisée entre 2009 et 2013 sur les scénarios de changements climatiques dans le bassin du Congo par l'Initiative internationale pour le climat, projette pour la température un climat plus chaud et humide au Sud. Les résultats montrent également une forte variabilité des précipitations futures sur l'ensemble du territoire, de -12 à +20 mm de pluie par mois (soit -8 à +17 %) dans les années 2090. Le Plan d'Adaptation aux Changements Climatiques fait observer une régression des précipitations depuis 1960 d'environ -2,2% par décennie³. Il est également constaté un raccourcissement de la durée de la saison pluvieuse sur l'ensemble du pays. Ainsi, à l'échelle nationale, le Cameroun reçoit moins de pluie sur une année, et dans une période de temps plus courte. Cependant, la forte variabilité écologique dans le pays apporte un contraste majeur d'une zone agro-écologique à l'autre. Elle est moins prononcée dans les zones agro-écologiques comme la zone à pluviométrie monomodale ou zone côtière et la zone à pluviométrie bimodale ou zone forestière.

3.2.4 Ces deux zones agro-écologiques correspondent à la zone d'intervention du projet et ne subissent pas encore de très grands changements. Les bassins de production visés ne sont également pas exposés à des phénomènes extrêmes (inondations, sécheresse). Cependant, on constate globalement une augmentation relative de la vitesse des vents qui a tendance à gêner le développement des plantations des bananes plantain.

3.2.5 En termes de mesures d'adaptation et/ou d'atténuation, l'intervention du projet va améliorer la régénération du couvert végétal avec le développement de la plantation de palmier à huile par le remplacement des vieilles plantations. Les plantations de bananes plantain seront protégées par des brise-vents qui vont amoindrir les effets néfastes du vent. La reconstitution des couverts végétaux à travers les milliers d'hectares de plantation va avoir un effet dans la séquestration du carbone. La conception des pistes qui seront réalisées prendra en compte la forte pluviosité dans la zone d'intervention. En effet, les ouvrages seront réalisés en matériaux définitifs

³ Source : PNUD, 2008 (<http://www.helio-international.org/uploads/VARCameroun.Fr.pdf>)

et seront dimensionnés pour une bonne évacuation des eaux, ce qui permettra une meilleure protection des pistes. Etant donné le caractère novateur de l'approche chaînes de valeurs qui nécessite une bonne maîtrise des itinéraires techniques, les acteurs situés sur les maillons les plus sensibles (production et récoltes) auront un meilleur accès à l'information climatique. Le projet s'appesantira particulièrement sur les deux axes stratégiques du Plan National d'actions pour le changement climatique (2 et 3) relatifs à : (i) l'information, l'éducation et la mobilisation de la population pour une adaptation au changement climatique et ; (ii) la réduction de la vulnérabilité au changement climatique des principaux secteurs et zones agro écologiques du pays. Des actions spécifiques seront menées en alignement avec ces deux axes.

Social

3.2.6 Le contexte social actuel du Cameroun se manifeste à travers l'intensification de la pauvreté des individus, la baisse des salaires des fonctionnaires de plus de 65%, la naissance des revendications démocratiques ainsi que la corruption et la violence qui entrent progressivement dans les mœurs. Le PIB réel par habitant et la plupart des indicateurs sociaux ont stagné, malgré que la croissance économique se soit relativement améliorée. Le taux de pauvreté au Cameroun se situe à 39,9% en 2007 et a augmenté en milieu rural (55%). Trois régions du pays ont des taux de pauvreté au-dessus de la moitié: Extrême Nord (65,9%), Adamaoua (53%), Nord-Ouest (51 %), Est (50,4%). Les femmes sont les plus touchées par la pauvreté, notamment par l'insécurité alimentaire et le manque d'eau potable ; 52% des membres des ménages pauvres sont des femmes, la moitié ayant moins de 15 ans. La malnutrition chronique atteint des niveaux élevés dans presque toutes les régions (33% en 2011). Le chômage et le sous-emploi des jeunes au Cameroun représentent une menace permanente à la stabilité politique et sociale du pays. Le secteur informel (agricole et non agricole) constitue le secteur dans lequel la grande majorité de jeunes (92,1%) exercent leur emploi, tandis que seulement 7,9% d'entre eux travaillent dans le secteur formel. En ce qui concerne la sécurité sociale, les enquêtes révèlent que très peu de jeunes travailleurs sont couverts par une assurance (1,8%). S'agissant de la sécurité au travail, la proportion des jeunes travailleurs exerçant en milieu rural qui déclare avoir été victime d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle est de 13,3%.

3.2.7 Le PD-CVA va produire plus de richesse pour les populations sur une base durable. Le schéma opérationnel retient le renforcement des capacités de la recherche pour une disponibilité accrue du matériel végétal de qualité, l'amélioration des connaissances des populations, l'adaptation des itinéraires techniques à une production de qualité, la mise en relation entre les acteurs du champ au marché, et l'amélioration de l'accès au financement. Il est prévu que les membres d'une centaine de coopératives bénéficieront de cet appui. Ces derniers verront leur revenu annuel par ménage augmenter en moyenne de 818.000 FCFA par an. Les relations formelles qui seront tissées entre les acteurs d'une chaîne donnée vont permettre de pérenniser les gains des uns au niveau de chacun des maillons. Les pistes rurales vont permettre de renforcer l'accès aux marchés tout en réduisant par ailleurs les pertes post récoltes. Le projet comprend également un programme d'adduction d'eau potable, d'électrification et de construction d'infrastructures communautaires de base dans les zones où les conditions le permettent. La connexion au réseau électrique permettra le développement de la transformation des produits. Les jeunes feront l'objet d'un traitement particulier avec le développement de l'entrepreneuriat pour lequel le projet consacre des ressources importantes. Cette démarche spécifique permettra à cette frange de la population d'accéder à l'emploi sur une base durable. Le Projet permettra ainsi de créer 6.000 emplois pour les jeunes dans les chaînes de valeurs agricoles. Il permettra aussi à une population estimée à 12.000 personnes d'accéder à l'eau potable.

Genre

3.2.8 Les femmes représentent 75% du travail agricole et 80% de la production alimentaire, et travaillent essentiellement dans le secteur informel. Par ailleurs, 52% des ménages pauvres sont dirigés par des femmes. Au niveau des chaînes de valeurs, les femmes représentent la masse critique de la main-d'œuvre. Elles ont un accès limité à la terre et ne sont que 4% propriétaires des terres. Généralement, les femmes agricultrices sont plus susceptibles : (i) de posséder des moyens de subsistance en faibles quantités ou de mauvaise qualité, y compris la terre, le bétail, le matériel agricole ; (ii) d'être marginalisées ou sous-représentées dans les postes de responsabilité et de décision ; (iii) de moins bénéficier des services publics de vulgarisation, des financements ruraux et d'autres infrastructures de développement au niveau rural.

3.2.9 Le projet inclura un paquet de services intégrés en faveur des femmes agricultrices qui portera notamment sur: (i) l'appui au regroupement des petites agricultrices en coopératives; (ii) l'accès équitable au crédit rural, aux intrants agricoles, aux équipements de production, de conservation et de transformation ; (iii) la création des liens d'affaires avec les marchés des intrants et des extrants ; (iv) le développement des compétences en matière de gestion, de connaissance du risque et de négociations ; (v) des formations techniques et sociales adaptées (alphabétisation fonctionnelle, leadership féminin, lutte contre les violences faites aux femmes, etc.) ; (vi) la sensibilisation des « leaders » locaux et des activités de plaidoyer sur l'accès des femmes à la propriété foncière dès le démarrage du projet.

3.2.10 Dans le cadre de la composante « entrepreneuriat des jeunes », les jeunes filles seront systématiquement intégrées au niveau de toutes les activités (au moins 40% des bénéficiaires). Le projet veillera également à promouvoir l'inclusion et le leadership des femmes dans les différents comités mis en place dans le cadre du projet (50% de femmes), et s'assurera d'un accès équitable aux services financiers (50% des bénéficiaires). Il est prévu d'établir un système de suivi-évaluation à partir de données désagrégées selon le sexe et d'indicateurs liés au genre. Le projet veillera à développer les capacités du MINADER et des parties prenantes en matière de genre, notamment par le recrutement d'un(e) spécialiste en genre. Le budget alloué aux activités dont les bénéficiaires sont uniquement des femmes ou des jeunes filles est estimé à 18,75 millions d'Euro, sans compter que celles-ci bénéficieront aussi des autres investissements du Projet.

Réinstallation forcée

3.2.11 Le projet n'entraînera pas la réinstallation de populations ni la restriction de leur accès à des ressources ou des moyens de vie.

IV. EXECUTION DU PROJET

4.1 Dispositions en matière d'exécution

4.1.1 Le Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural sera l'Agence d'exécution du projet. Un comité de pilotage (CP) sera mis en place par le MINADER. Ce comité sera composé des représentants (MINADER, MINTP, MINEPAT, MINEE, MINPROFF, MINEPDED, MINMAP, MINMIDT, MINJEC) ; de la CAA et de l'IRAD ; de deux représentants du secteur privé (GICAM, ANEMCAM) dont une femme; de quatre représentants des bénéficiaires (UNEXPALM, RHORTICAM, etc.) dont deux femmes ; de deux représentants des plateformes des organisations professionnelles agricoles (Chambre d'agriculture des pêches, de l'élevage et des forêts (CAPEF) et le Comité national des OP (CNOP-CAM)) dont une femme. Le

CP aura la responsabilité de la revue et de l'approbation des programmes de travail et budgets annuels (PTBA) et des rapports d'activités du projet. Il se réunira au moins une fois par an.

4.1.2 La Direction du développement agricole (DDA) du MINADER sera chargée de la coordination et de l'exécution du projet. La DDA dispose de l'expérience technique requise et gère présentement les programmes filières du MINADER. Elle a été renforcée par une équipe dont les membres ont été sélectionnés sur une base compétitive et qui comprend: (i) un coordonnateur ; (ii) un chargé de suivi-évaluation ; (iii) un responsable administratif et financier (RAF), un comptable; (iv) un spécialiste en passation des marchés ; (v) un spécialiste des infrastructures rurales; (vi) un environnementaliste ; (vii) un chargé des questions de genre dont le mandat couvrira la coordination du volet entrepreneuriat jeunes; (viii) un spécialiste en agro-industrie/développement des filières; et (ix) du personnel d'appui (secrétaires, maintenance informatique (IT), chauffeurs, plantons, gardiens). Au niveau de chaque région, la coordination du projet sera assurée par le chef de service régional du développement agricole. Le projet s'appuiera, pour la mise en œuvre de ses activités sur le terrain, sur les points focaux déjà en place (coordination du programme bananier plantain et projet de développement des palmeraies villageoises) et à désigner par le MINADER pour ce qui est de la filière ananas. Le suivi externe du projet sera conjointement assuré par la Direction de l'intégration régionale (DIR) du MINEPAT et la Direction des études, des programmes et de la coopération (DEPC) du MINADER.

4.1.3 Outre la contractualisation avec des prestataires de services privés (consultants, ONG et entreprises) pour la réalisation des études et des travaux des infrastructures, l'UCP établira des partenariats à travers des conventions avec les différentes structures ayant un rôle institutionnel dans la mise en œuvre du Projet. Ainsi des conventions seront signées, dans ce cadre, avec la coordination du programme bananier plantain, avec l'UNEXPALM pour la coordination du projet palmier à huile et avec RHORTICAM pour les activités concernant l'ananas. D'autres conventions seront signées avec l'IRAD pour les activités de recherche et avec l'Ecole Nationale Supérieure polytechnique de Yaoundé pour le programme de recherche sur les technologies de transformation. Le Ministère des Travaux Publics et l'IRAD désigneront des points focaux qui seront les interlocuteurs du projet pour les activités les concernant. Les activités de renforcement des capacités en matière de genre seront réalisées par MINPROFF. Elle bénéficiera, à cet effet et au besoin, de l'assistance technique de ONU-Femmes.

4.1.4 La mise en œuvre de la composante « Entrepreneuriat jeunes » sera confiée à l'IITA avec qui le projet signera une convention de collaboration. Cette convention sera soumise à l'avis de non objection de la Banque avant sa signature. Un projet de convention avec l'IITA a été élaboré durant la mission d'évaluation. Le projet assurera la supervision technique de la composante « entrepreneuriat jeunes » avec l'appui de la Division en charge de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole du MINADER.

4.1.5 Pour pérenniser l'offre de crédit à moyen terme en milieu rural, le Gouvernement du Cameroun, avec l'appui du FIDA, a mis en place le FF dans le cadre du PADMIR et entamé une étude visant l'institutionnalisation de ce fonds. A terme, le fonds de développement des filières (FDF) et de financement des entreprises des jeunes qui sera mis en place par le PD-CVA, viendra renforcer ce mécanisme de financement et sera géré par le FF quand celui-ci aura été institutionnalisé⁴. En attendant l'aboutissement du processus d'institutionnalisation du FF, le FDF sera géré, par le projet, selon les mêmes modalités et procédures de gestion du FF mis en place dans le cadre du PADMIR.

⁴ Voir une description du fonds de facilitation pour l'accès au crédit à moyen terme en annexe A.2.5, Volume II

Dispositions en matière d'acquisitions des biens, travaux et services

4.1.6 En 2012, la revue faite par la Banque des procédures nationales du Cameroun a conclu que les procédures de passation des marchés par Appel d'Offres National sont globalement conformes aux Règles et Procédures d'acquisition de la Banque malgré l'existence de certaines divergences en rapport avec les exigences fiduciaires de la Banque. Les divergences mineures identifiées au niveau des procédures nationales et des Dossiers Type d'Appel d'Offres Nationaux (DTAON) ont été résumées dans un plan d'action global (PAG) présenté au tableau B17 du paragraphe B.5.7 du volume 2. La Banque continuera à apporter une assistance au Cameroun dans le respect et la mise en œuvre de ces recommandations. Par conséquent, les acquisitions de biens et travaux par appel d'offres national (AON) se feront conformément à la législation nationale sur les marchés publics (décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004), en utilisant les documents types d'appel d'offres du pays. Toutefois, les acquisitions de biens et travaux par appel d'offres international (AOI) et les services de consultants financés par la Banque se feront conformément aux Règles et Procédures de la Banque pour l'acquisition de biens et travaux (Edition de mai 2008, révisée en juillet 2012) ou, selon le cas, aux Règles et Procédures de la Banque pour l'utilisation des consultants (Edition de mai 2008, révisée en juillet 2012), à l'aide des dossiers d'appel d'offres types appropriés de la Banque ainsi qu'aux dispositions énoncées dans la convention de financement.

4.1.7 La responsabilité de la gestion de la passation de marchés du projet incombe au MINADER à travers l'UCP, renforcée par la présence d'un spécialiste en passation de marchés expérimenté. Un plan de passation des marchés (PPM) a été élaboré lors de la mission d'évaluation et sera régulièrement actualisé pendant la phase d'exécution du projet. Le tableau récapitulatif des acquisitions est en appendice IV. Les dispositions de passation des marchés sont détaillées à l'Annexe B.5.

Gestion financière

4.1.8 L'évaluation des capacités de gestion financière au sein du MINADER, la vaste étendue des activités du projet et la diversité des intervenants qui seront impliqués dans la mise en œuvre du PD-CVA, ont conduit à préconiser : (i) la mise en place d'une UCP et ; (ii) le choix de deux institutions, en l'occurrence l'IRAD et l'IITA, respectivement pour la mise en œuvre des activités de recherche et de la composante entrepreneuriat des jeunes dans l'agrobusiness et l'agriculture. L'UCP sera responsable de la coordination globale et de la gestion financière du projet. Son personnel fiduciaire comprendra : un Coordonnateur, un Responsable Administratif et Financier (RAF), un Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) et un Comptable, tous recrutés sur une base compétitive.

4.1.9 L'IRAD, l'IITA, l'ENSP et l'assistance technique genre seront chargés exclusivement de la coordination d'activités techniques à travers l'exécution des conventions que chacune signera avec l'UCP. Les conventions devront décrire clairement et en détail : (i) les activités à réaliser ; (ii) les coûts détaillés pour chaque activité ; (iii) les résultats à atteindre avec les outils de mesure et ; (iv) les livrables à fournir dans le cadre de la réalisation de chaque activité.

4.1.10 L'UCP sera dotée du système comptable intégré TOM2PRO qui sera paramétré afin de permettre : (i) une gestion fiable, transparente, efficace et efficiente du projet ; (ii) l'élaboration des états financiers annuels consolidant les ressources de la Banque et celles des fonds de contrepartie de l'État à travers une comptabilité d'engagement ; et (iii) la production à chaque

fin de trimestre des rapports de suivi financier (RSF) suivant les mêmes principes comptables que l'établissement des états financiers. Les RSF seront transmis à la Banque au plus tard dans les 45 jours suivants en consolidation avec le rapport trimestriel d'activités. Le contrat d'acquisition du système de gestion devra inclure dans ses prestations aussi bien la fourniture du logiciel, le paramétrage et la formation du personnel, que l'assistance à la production du premier RSF et des premiers états financiers annuels.

4.1.11 Le projet adoptera et mettra à jour le manuel de procédures de gestion élaboré par la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) du Cameroun, et applicable à l'ensemble des projets de développement dont la CAA en assure la gestion de la trésorerie et de la dette, et ce conformément aux textes de création de la CAA. Le Contrôleur Financier auprès du MINADER sera impliqué dans le contrôle du respect des procédures lors de l'exécution des ressources de la contrepartie de l'État du Cameroun.

4.1.12 Le risque global de gestion financière a été jugé substantiel du fait que les dispositions de gestion financière doivent être mises en place à travers la création d'une nouvelle UCP. Les principaux risques identifiés, ainsi que leurs mesures d'atténuation, ont été récapitulés dans le tableau des risques en annexe B4 du volume 2.

Dispositions relatives aux décaissements

4.1.13 Les décaissements au titre du projet se feront conformément aux dispositions du manuel des décaissements en vigueur à la Banque. Les méthodes de décaissement proposées pour le projet sont : (a) la méthode du compte spécial (pour les dépenses de fonctionnement de l'UCP et des Organes de gestion des filières) ; (b) le compte spécial pour le financement du crédit ; (c) la méthode de paiement direct pour le paiement des contrats de service, des biens, et travaux et les conventions signées avec l'IRAD, l'IITA, et l'ENSP, la convention entre le MINPROFF et l'assistance technique, après visa de l'UCP; et (c) la méthode de remboursement en cas de préfinancement par la contrepartie nationale des dépenses imputables au prêt, après avis de non-objection de la Banque.

4.1.14 Les décaissements des fonds de contrepartie s'effectueront annuellement, à la suite de la promulgation de la Loi des finances et suite à l'ouverture des lignes de crédits aux ordonnateurs et la disponibilité des mémoires des dépenses.

4.1.15 Les décaissements au titre des conventions qui seront signées avec l'IRAD, l'IITA, l'ENSP et entre le MINPROFF et l'assistance technique/genre, s'effectueront à travers des paiements directs, après visa de l'UCP dans les comptes bancaires que chacune de ces institutions ouvrira dans le cadre de l'exécution de la convention. Les coûts détaillés des activités, les coûts de fonctionnement, les modalités de décaissement et les échéances seront clairement définies dans chaque convention.

4.1.16 Au Cameroun, l'ouverture du compte spécial est sous la responsabilité de la CAA. Cette dernière ouvrira les comptes bancaires ci-après au nom du PD-CVA, en monnaie locale (XAF) et auprès d'une banque commerciale qui sera jugée acceptable pour la Banque : (i) Un compte spécial pour recevoir les ressources BAD dédiées à des dépenses de fonctionnement de l'UCP, et à l'exécution des dépenses de fonctionnement des structures impliquées dans la mise en œuvre de certaines activités (UNEXPALM, RHORTICAM, et Filière Banane Plantain) ; (ii) Un compte spécial destiné au ressources de contrepartie de l'État du Cameroun ; (iii) Un compte bancaire dénommé "Facilité de refinancement" pour le refinancement des

établissements de microfinance (EMF) ; (iv) Un compte bancaire pour le Fonds de garantie ; et (v) Un compte bancaire destiné à recevoir les remboursements des prêts consentis et les frais perçus liés aux prêts et à la Garantie.

4.1.17 Le manuel de procédures du PADMIR pour la gestion du fonds de facilitation, sera adapté pour la gestion des fonds de crédit du projet.

Dispositions relatives à l’Audit des états financiers

4.1.18 Pour répondre aux exigences de la Banque en matière de délais, il est préconisé de recourir, au plus tard six (6) mois après l’entrée en vigueur du prêt, au recrutement sur une base compétitive et suivant les termes de référence approuvés par la Banque, d’une firme d’audit privée acceptable par la Banque. L’audit couvrira toutes les activités du projet financées à travers les ressources BAD et les fonds de contrepartie, les activités exécutées par l’IRAD, l’IITA, l’ENSP et l’assistance technique/genre ainsi que les opérations du Fonds de Facilitation et de Garantie. Le rapport d’audit, accompagné de la Lettre à la direction, sera transmis annuellement à la Banque au plus tard six mois après la clôture de l’exercice concerné. Le règlement des honoraires y afférents se fera par paiement direct dont le dernier paiement se fera après validation par la Banque du rapport d’audit correspondant.

4.2 Suivi évaluation du Projet

Le suivi-évaluation réalisé par le projet portera sur deux aspects : (i) Le suivi technique et financier : Le responsable du suivi-évaluation sera directement chargé de cette tâche. Il collectera et compilera les informations sur les réalisations physiques et l’exécution financière du projet. Il disposera, à cet effet, d’un tableau de bord, avec les indicateurs de produits du cadre logique pour suivre l’avancement de l’exécution des sous-composantes. Un tel suivi permettra d’obtenir avec une périodicité de six mois, les informations suivantes pour chaque activité : objectif physique, niveau de réalisation, coûts prévus, coûts réels, écarts et explications des écarts éventuels, données financières du projet. Ces informations seront utilisées pour la rédaction des rapports d’avancement du Projet. (ii) L’évaluation des effets du projet : Cela se fera à travers des enquêtes périodiques de suivi-évaluation. Une étude de référence permettant d’obtenir des données désagrégées sera réalisée au début du projet, tandis que deux enquêtes spécifiques seront menées à la mi-parcours et à la fin du Projet.

Tableau 4.2 : Calendrier d’exécution du projet

Echéance	Etapes	Organisme responsable
Janvier 2016	Approbation par la Conseil	Banque
Avril 2016	Signature de l’Accord de Prêt	Emprunteur
Juillet 2016	Premier décaissement	Emprunteur/Banque
Mars 2016	Signature des conventions	Banque/Emprunteur
Décembre 2018	Revue à mi-parcours	Banque/Emprunteur
Mi-Juin de chaque année	Soumission rapport d’audit du projet	Emprunteur
Juillet 2021	Dernier décaissement	Banque
Janvier 2022	Clôture du projet	Banque/Emprunteur

4.3 Gouvernance

D'une manière globale, la Gouvernance au Cameroun a connu des évolutions contrastées au cours des cinq dernières années. Le Gouvernement a engagé beaucoup d'actions en vue d'améliorer la transparence dans la gestion des dépenses publiques et lutter contre la corruption. Cependant, les résultats demeurent assez mitigés. Selon l'indicateur de gouvernance en Afrique de la Fondation Mo Ibrahim, le Cameroun a régressé, passant d'un score de 49,9/100 en 2008 à 45,9/100 en 2015. Le pays occupe la 37^{ème} place sur 54 pays et se situe en deçà de la moyenne africaine de 50,1, même s'il demeure au-dessus de la moyenne en Afrique centrale (40,9%). L'Indice de Perception de la Corruption de Transparency International de 2014 a classé le Cameroun au 136^{ème} rang sur 175 pays avec un score de 27 sur 100. Le Gouvernement, conscient de cette situation, a entamé depuis 2013 une réforme profonde du système de gestion des finances publiques, avec l'adoption de budgets programmes. Le système de passation des marchés est également en cours de révision. S'agissant de l'environnement des affaires, le Gouvernement a intensifié le dialogue avec le secteur privé dans le cadre du Cameroon Business Forum. La Banque a déjà apporté un appui au pays dans l'amélioration de la gestion foncière et domaniale. Un projet d'appui à l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique est en cours de préparation pour aider le pays à renforcer la transparence dans la passation des marchés et assurer une meilleure gestion des investissements publics. Dans le cadre du présent projet, le niveau de gouvernance global du pays pourrait affecter la passation des marchés pour l'acquisition de travaux, biens et services, et également en matière de gestion financière et contrôle interne. La mise en place d'une Unité de Coordination du Projet dotée de capacités renforcées en gestion financière et en passation des marchés permettra d'atténuer les risques susmentionnés. Les autres mesures de mitigation des risques fiduciaires sont précisées dans l'annexe technique B4.

4.4 Durabilité

4.4.1 Pour assurer la durabilité du projet, les dispositions suivantes ont été prises : choix des activités répondant à la demande des parties prenantes et en ligne avec les orientations prioritaires nationale et locale ; engagement des acteurs des chaînes de valeurs ciblées (producteurs, transformateurs, institutions de financement, structures de recherche et d'encadrement etc.), à participer dans la mise en œuvre et l'opérationnalisation des réalisations du projet; choix d'ouvrages de conception simple et maîtrisable par les usagers en termes d'exploitation et de maintenance ; réalisation des travaux conformément aux normes et aux standards de qualité technique; existence de mécanismes nationaux d'entretien des ouvrages à travers les budgets nationaux et ceux des collectivités locales.

4.4.2 Les pistes rurales seront gérées conformément aux dispositions du fonds routier et des prérogatives des communes. L'entretien des routes rurales relève de la Direction des routes rurales DRR/MINTP. Compte tenu de l'insuffisance des ressources allouées à l'entretien routier, seul un linéaire d'environ 20.000 km sur près de 100.000 km de routes rurales est régulièrement entretenu sur le budget de l'état. Toutefois, plusieurs projets interviennent dans la réhabilitation et l'entretien des routes en terre. En outre, le projet mettra en place pour chaque tronçon de piste réalisé, un comité de gestion et d'entretien (CGE) dont les membres seront formés et dotés d'outils pour la maintenance et la gestion afin de leur permettre de réaliser les travaux d'entretien courant. Les magasins de stockage seront gérés par les organisations des bénéficiaires tandis que, les marchés et les systèmes d'AEP seront rétrocédés aux collectivités territoriales déconcentrées. Celles-ci seront appuyées par le projet dans la mise en place d'un système de gestion qui permet un recouvrement de coût pour l'entretien et la maintenance de ces infrastructures. Les seize centres

qui hébergeront les jeunes durant la phase d'incubation sont des institutions privées ou publiques qui existent et fonctionnent actuellement. Les capacités de ces centres seront renforcées en termes de curriculum et en moyens matériels et didactiques pour leur permettre d'évoluer en centres d'incubation. Ces derniers continueront à offrir le même service de formation dans le domaine des chaînes de valeurs au-delà de la fin du Projet. La durabilité du *fonds de développement des filières* proposé est assurée par le mécanisme suivant : (i) Les établissements de microfinance sont refinancés à moyen terme à un taux de 3% pour des montants qui se renouvellent au fur et à mesure des remboursements et les 3% d'intérêts payés par les EMF serviront au financement des charges liées à la gestion du Fonds ; et (ii) l'ancrage institutionnel prend en compte la capacité de la structure de gestion à gérer le Fonds. En effet, la gestion du *fonds de développement des filières sera* confiée au Fonds de facilitation en cours d'institutionnalisation.

4.5 Gestion des risques

4.5.1 Les risques qui pourraient limiter l'atteinte des objectifs du projet sont liés à : (i) aux faibles capacités des prestataires de services impliqués dans le projet ; (ii) aux faibles capacités des Entreprises ; (iii) au taux d'échec important parmi les entreprises créées par les jeunes et/ou un taux d'intégration faible des filles ; (iv) à la faible capacité des membres de l'UGP ; (v) au risque lié à viabilité du fonds de facilitation.

4.5.2 Mesures d'atténuation : Les risques ci-avant identifiés seront atténués à travers les mesures suivantes : (i) renforcement des capacités techniques des pépiniéristes et des institutions de microfinance ; (ii) allotissement approprié pour les appels d'offres nationaux, recrutement d'un bureau d'études et mobilisation des services techniques compétents pour le contrôle et la surveillance des travaux ; (iii) animation y compris avec des sessions spécifiques pour les filles et formations techniques et managériales ; accompagnement des jeunes entreprises durant 2 ans à travers le suivi et le conseil ; (iv) recrutement des membres de l'UGP de manière compétitive ; formations apportées durant l'exécution du Projet et supervisions rapprochées de CMFO et de OSAN qui contribueront à renforcer les compétences de l'équipe du Projet ; et (v) appui à la mise en place du FF par une assistance technique déjà en place sur financement du FIDA en plus de l'appui à ce fonds attendu des autres partenaires du Cameroun (BAD, AFD et GIZ).

4.6 Développement des connaissances

Compte tenu de son caractère novateur, le PD-CVA comprend plusieurs axes pilotes portant d'une part sur l'entrepreneuriat des jeunes diplômés, avec le modèle « Agripreneur » de l'IITA, et d'autre part sur les facteurs de la compétitivité des chaînes de valeurs du plantain, du palmier à huile et de l'ananas, à savoir le financement, la structuration des organisations et les relations entre les acteurs. Le PD-CVA permettra de générer des connaissances à travers le suivi-évaluation, les centres d'incubation des jeunes entreprises, les EMF, l'IRAD, les enquêtes de référence, de mi-parcours et finale qui produiront des informations sur l'évolution des indicateurs du cadre logique du Projet. Le projet élaborera une stratégie de communication dont la mise en œuvre permettra de diffuser les résultats obtenus. La Banque pourra utiliser toutes ces informations dans la formulation des nouvelles opérations sur les chaînes de valeurs et sur l'emploi des jeunes dans le secteur agricole.

V. CADRE JURIDIQUE

5.1 *Instrument légal*

Le projet sera financé en partie à travers un prêt BAD accordé à la République du Cameroun.

5.2 *Conditions associées à l'intervention de la Banque.*

L'octroi du prêt BAD est subordonné aux conditions suivantes :

Conditions préalables à l'entrée en vigueur. L'entrée en vigueur de l'Accord de prêt est subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur, à la satisfaction de la Banque, des conditions prévues à la Section 12.01 des Conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie de la Banque.

Conditions préalables au premier décaissement du Prêt. Outre l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt, le premier décaissement des ressources du Prêt est subordonné à la réalisation par l'Emprunteur, à la satisfaction de la Banque, des conditions suivantes :

(i) fournir l'original ou la copie certifiée conforme de l'attestation d'ouverture de deux comptes spéciaux sur lesquels seront virés les fonds décaissés au titre du prêt. Le premier compte sera dédié au financement des dépenses de fonctionnement de l'UCP et des structures impliquées dans la mise en œuvre des activités. Le second compte destiné à financer les facilités de refinancement des établissements de microfinance sera également ouvert ; (ii) fournir à la Banque la preuve de l'ouverture d'un compte bancaire spécial en Francs CFA au nom du Projet, dans une banque acceptable pour la Banque, exclusivement destiné à recevoir les fonds de contrepartie ; (iii) transmettre à la Banque la décision portant création de l'unité de coordination du Projet au sein de la Direction du Développement Agricole.

Autres conditions

(i) fournir la preuve du recrutement du coordonnateur, du responsable administratif et financier, du comptable et du spécialiste en acquisition dont les qualifications et expériences auront préalablement été approuvées par la Banque, au plus tard le 25 janvier 2016 ; (ii) mettre en place un manuel de procédures de gestion et un système comptable informatisé, permettant un suivi et une information financière adéquats, au plus tard le 15 avril 2016 ; (iii) lancer la procédure de recrutement sur une base compétitive et conformément aux termes de référence (TDR) type de la Banque, d'un cabinet d'audit externe, au plus tard six (6) mois après le premier décaissement ; (iv) fournir la preuve de l'inscription dans la loi de finances de la contrepartie de l'Etat au titre du Projet pour l'année concernée, au plus tard le 30 avril de chaque année.

Engagement. L'Emprunteur s'engage, à la satisfaction de la Banque, à :

(i) institutionnaliser le fonds de facilitation de l'offre de crédit avant fin mars 2017 ; (ii) exécuter le projet et le faire exécuter par ses contractants conformément aux recommandations, prescriptions et procédures contenues dans le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) du projet ; et (iii) fournir des rapports semestriels relatifs à la mise en œuvre du PGES, y inclus le cas échéant les défaillances et actions correctrices engagées ou à engager.

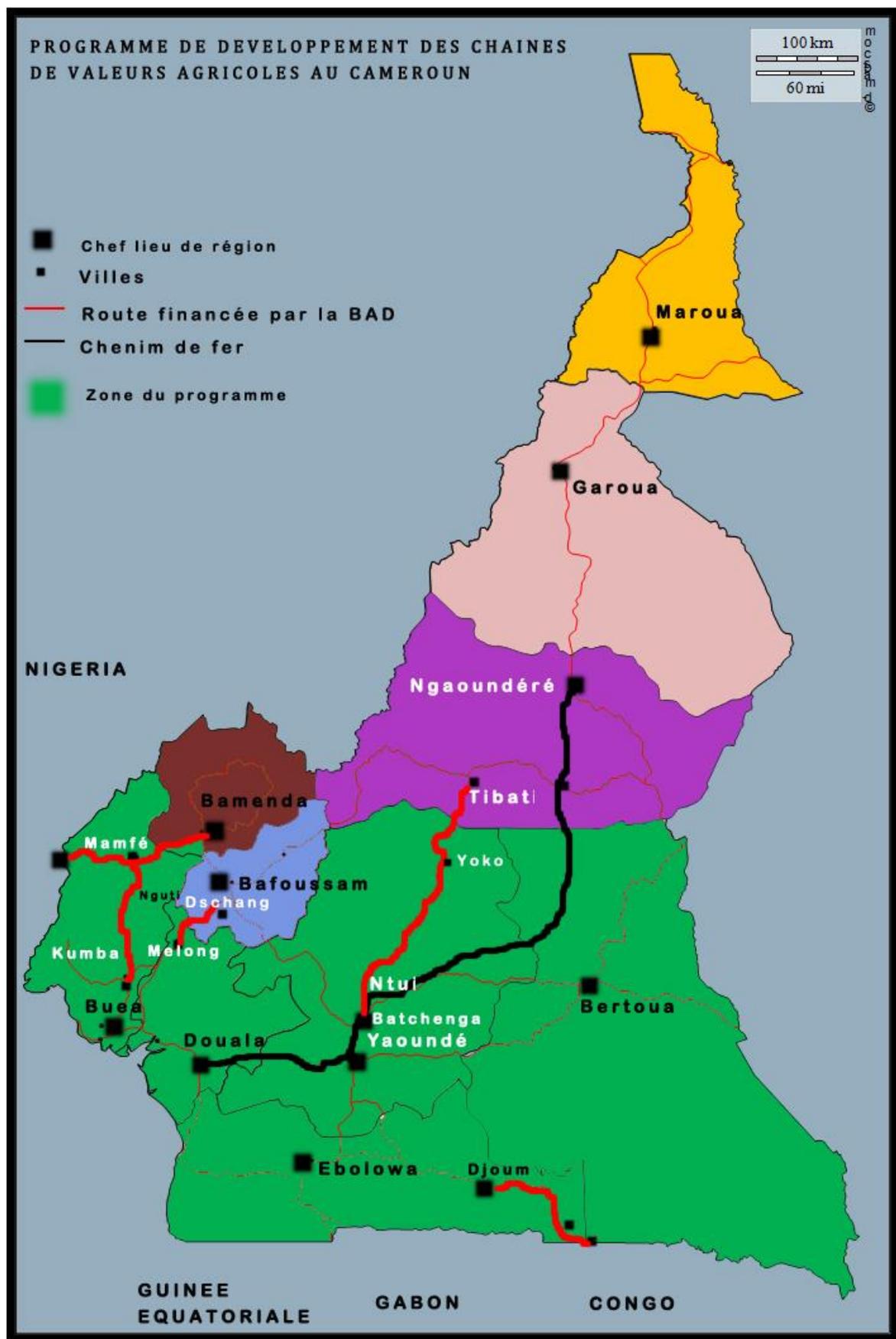
5.3 Conformité avec les politiques de la Banque

Le projet est conforme à toutes les politiques de la Banque.

VI. RECOMMANDATION

La Direction de la Banque recommande que le Conseil d'administration approuve la proposition d'octroi d'un prêt BAD ne dépassant pas 89,291 millions d'Euro à la République du Cameroun pour l'objet et selon les conditions énoncées dans le Présent rapport.

Appendice I : Zone du Projet

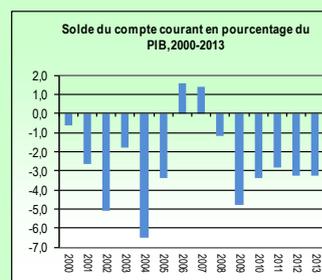
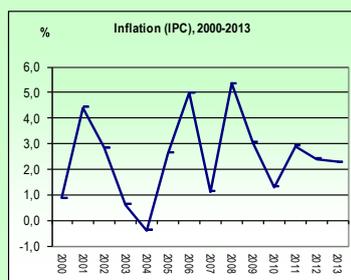
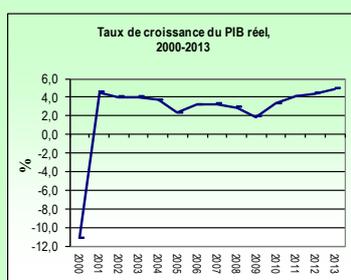


Appendice II : Portefeuille du Cameroun : 30 novembre 2015 (PAMOCCA I aurait déjà bénéficié d'une prorogation de délai de décaissement, BV changer la date de dernier décaissement)

SECTEURS	PROJETS	Date Approbation	Date Signature	Mise en Vigueur	Satisfaction décaissement	Date 1 ^{er} décaissement	Date limite décaissement	Financement Banque (en millions UC)			
								Prêt BAD	Prêt FAD / FSN	Dons	Taux décaiss.
Gouvernance	Projet Cadastre (PAMOCCA 1).	15.11.2010	05.01.2011	17.05.2011	10.02.2012	21.03.2012	31.12.2015		7,00		22,9%
	Projet Cadastre (PAMOCCA 2).	17.12.2013	08.06.2014	29.10.2014	29.10.2014	24.04.2015	30.03.2018		5,00		2,8%
Transport	Projet route Kumba-Mamfe	21.11.2012	09.02.2013	16.09.2013	07.11.2013	27.01.2014	31.12.2017		47,26		18,2%
	Programme routier 1 : Batchenga-Léna	26.11.2014	28.03.2015					92,72	12,45		
Eau et assainissement	Projet d'assainissement de Yaoundé (PADY 2)	19.06.2013	11.09.2013	17.03.2014	01.10.2014	13.11.2014	31.12.2018		20,99	2,84	1,4%
	Projet AEPA - Semi – urbain	28.01.2009	13.05.2009	02.11.2009	28.05.2010	14.10.2010	30.06.2016		40,00		32,1%
	Projet AEPA – Milieu rural	12.05.2010	29.06.2010	14.04.2011	02.05.2011	21.09.2011	29.02.2016		10,00	4,29	70,9%
Energie	Renforcement des réseaux électriques de transport et de distribution (PREREDT).	15.09.2010	15.10.2010	20.04.2011	22.01.2013	25.02.2013	30.12.2017		31,64		9,5%
	Aménagement hydroélectrique Lom Pangar	10.11.2011	18.01.2012	14.06.2012	14.12.2012	25.07.2013	31.12.2017		44,93		2,3%
Agriculture	Appui infrastructures rurales - Grassfield 2	23.10.2013	16.12.2013	10.04.2014	15.09.2014	07.10.2014	31.12.2019		13,61	3,19	5,8%
Urgence	Aide humanitaire aux réfugiés	13.01.2015	07.04.2015	07.04.2015	07.04.2015	21.08.2015	31.12.2015			0,70	100%
Total opérations nationales publiques								92,72	232,88	11,02	11,4%
Secteur privé	Chantier naval et industriel. (CNIC)	12.12.2002	02.06.2003	29.04.2005	29.04.2005	13.05.2005	30.06.2016	32,01			41,67%
	Programme Investissement AES-SONEL	10.05.2006	08.12.2006	13.02.2007	15.02.2007	20.02.2007	31.12.2020	48,18			100%
	Usine thermique de Dibamba	28.04.2010	11.05.2011	11.05.2011	15.07.2011	22.07.2011	01.06.2023	17,88			100%
	Usine thermique de Kribi	15.07.2011	22.12.2011	22.12.2011	27.08.2012	13.09.2012	15.11.2025	22,95			100%
Total opérations privées								121,02			84,6%
Régional Environnement	Sauvegarde Eléphants d' Afrique centrale	22/07/2013	16.12.2013	11.11.2014	16.01.2015	30.04.2015	31.12.2017		0,25		17,4%
	Réhabilitation bassin Lac Tchad (PRESIBALT)	17/12/2014	02/07/2015				30.09.2019		12,5		
Régional Energie	Etude interconnexion Tchad - Cameroun	07.10.2013	29.01.2014	03.09.2014	23.10.2014	15.12.2014	31.12.2016		1,25		15,8%
Régional Transport	Facilitation transports corridor Bamenda - Enugu.	25.11.2008	13.05.2009	04.11.2009	01.12.2009	24.12.2009	31.06.2017		90,39		48,1%
	Facilitation transport corridor Brazzaville - Yaoundé (Route Ketta –Djougou)	25.09.2009	11.01.2010	29.03.2010	13.02.2012	24.04.2012	30.12.2016		59,27		67,4%
Total opérations multinationales publiques									163,66		55,4
Ensemble des opérations du portefeuille								213,74	396,54	11,02	36,9%

Appendice III : Principaux indicateurs macro-économiques

Indicateurs	Unité	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (e)
Comptes nationaux								
RNB aux prix courants du marché	Million \$ E.U.	9 557	21 555	23 120	23 306	24 330	25 389	...
RNB par habitant	\$ E.U.	600	1 100	1 150	1 130	1 150	1 170	...
PIB au prix courants	Million \$ E.U.	9 290	23 295	23 414	23 595	26 484	26 374	29 175
PIB aux prix constants de 2000	Million \$ E.U.	9 290	12 222	12 454	12 865	13 392	13 982	14 667
Croissance du PIB en termes réels	%	-11,2	2,9	1,9	3,3	4,1	4,4	4,9
Croissance du PIB par habitant en termes	%	-13,5	0,3	-0,6	0,7	1,5	1,8	2,3
Investissement intérieur brut	% du PIB	16,7	18,2	18,5	19,0	20,6	19,4	20,4
Investissement public	% du PIB	2,8	2,4	2,2	2,2	2,4	2,3	2,6
Investissement privé	% du PIB	13,9	15,8	16,3	16,8	18,2	17,0	17,7
Épargne nationale	% du PIB	13,0	16,3	13,0	13,4	16,1	16,1	16,4
Prix et Monnaie								
Inflation (IPC)	%	0,9	5,3	3,0	1,3	2,9	2,4	2,3
Taux de change (moyenne annuelle)	monnaie locale / \$ E.U.	712,0	447,8	472,2	495,3	471,9	510,5	494,0
Masse monétaire, variations annuelles (M)	%	54,4	13,4	6,9	11,3	10,6	1,4	5,6
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB)	%	19,7	22087,8	22280,7	23465,2	24277,4	22839,7	22520,8
Finances publiques								
Recettes totales et dons	% du PIB	18,5	21,2	17,4	16,6	18,2	18,3	17,8
Dépenses totales et prêts nets	% du PIB	14,4	19,0	17,5	17,7	21,7	20,2	21,6
Déficit (-) / Excédent global (+)	% du PIB	4,4	2,2	-0,1	-1,1	-3,6	-1,9	-3,7
Secteur extérieur								
Variation en volume des exportations (ma)	%	-0,7	-2,0	-4,8	-0,9	-4,2	-5,8	6,5
Variation en volume des importations (ma)	%	14,9	5,8	-5,2	12,4	11,6	2,0	5,6
Variation des termes de l'échange	%	28,6	0,6	-16,0	18,5	10,5	12,8	-5,9
Solde des comptes courants	Million \$ E.U.	-61	-279	-1 120	-799	-745	-867	-960
Solde des comptes courants	% du PIB	-0,6	-1,2	-4,8	-3,4	-2,8	-3,3	-3,3
Réerves internationales	mois d'importations	1,0	4,7	7,0	6,7	4,7	5,0	...
Dettes et flux financiers								
Service de la dette	% des exportations	23,6	3,5	4,1	3,1	2,1	2,5	2,9
Dettes extérieures totales	% du PIB	60,6	5,2	5,3	6,2	7,0	8,6	9,3
Flux financiers nets totaux	Million \$ E.U.	218	590	765	245	665
Aide publique au développement nette	Million \$ E.U.	377	549	648	541	623
Investissements nets directs en prov. de l'é	Million \$ E.U.	159	21	740	538	243	507	...



Source : Département de la statistique de la BAD; FMI: Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2013 et Statistiques financières internationales, octobre 2013; Département de la statistique : Plateforme des données (base de donnée), mars 2014; OCDE, Division des systèmes statistiques.

Notes : ... Données non disponibles ' (e) Estimations

Dernière mise à jour : avril 2014

Appendice IV : Tableau récapitulatif des acquisitions du projet (MUC)

Désignation	Utilisation des PNP	Utilisation des procédures de la Banque	Total
I-Travaux de génie civil			
Travaux de réhabilitation des pistes rurales (1000 km subdivisé en plusieurs lots)	29,982 [18,188]		29,982 [18,188]
Construction des entrepôts et magasins de stockage	4,336 [2,601]		4,336 [2,601]
Construction des marchés	1,295 [0,777]		1,295 [0,777]
Extension réseau électrique	0,855 [0,513]		0,855 [0,513]
Petits système d'AEP	1,306 [0,784]		1,306 [0,784]
Construction de laboratoire de contrôle qualité	1,426 [1,426]		1,426 [1,426]
Travaux de rénovation de l'IRAD et des centres d'incubation	0,151 [0,151]		0,151 [0,151]
Total I	39,351 [24,441]		39,351 [24,441]
II- Biens			
Acquisition petits matériel d'entretien des pistes	0,015[0,009]		0,015 [0,009]
Acquisition des équipements informatiques	0,288 [0,288]		0,288 [0,288]
Acquisition matériel de communication	0,076[0,076]		0,076 [0,076]
Acquisition mobilier de bureau	0,064[0,064]		0,064[0,064]
Acquisition équipements de laboratoire		0,307[0,307]	0,307 [0,307]
Acquisition équipements pour pépinières		1,223[1,223]	1,223 [1,223]
Equipements techniques pour les centres d'incubation		0,646 [0,646]	0,646 [0,646]
Acquisition de matériels moyens roulants (véhicules et motos)		1,086 [1,086]	1,086 [1,086]
Acquisition équipements pour coopératives		8,387 [4,193]	8,387 [4,193]
Acquisition engrais IRAD	0,121[0,121]		
Total II	0,564 [0,558]	11,648 [7,454]	12,212 [8,013]
III-Services de consultants			
Etudes de faisabilité (autres CV, entrepôt Douala)		0,836 [0,836]	0,836 [0,836]
Surveillance des travaux des infrastructures communautaires		1,407 [0,844]	1,407 [0,844]
Services d'ONG (filère banane)		0,844[0,844]	0,844 [0,844]
Audit comptable et financier		0,105 [0,105]	0,105 [0,105]
Consultants internationaux en chaînes de valeurs		0,253 [0,253]	0,253 [0,253]

Désignation	Utilisation des PNP	Utilisation des procédures de la Banque	Total
Etudes de faisabilité d'unités de transformation		0,056 [0,056]	0,056 [0,056]
Etude de prospection de nouveaux marchés de régime et de sous-produits plantain		0,068 [0,068]	0,068 [0,068]
Etude situation de référence environnementale		0,008 [0,008]	0,008 [0,008]
Elaboration du manuel de bonnes pratiques agricoles		0,022 [0,022]	0,022 [0,022]
Elaboration du manuel de bonnes pratiques industrielles		0,022 [0,022]	0,022 [0,022]
Etude situation de référence, mi-parcours et finale (y compris pour le cadre de gestion environnemental (CGES))		0,320 [0,320]	0,320 [0,320]
Consultant international expert en transformation du Bananier Plantain		0,034 [0,034]	0,034 [0,034]
Consultant international expert en commercialisation du Bananier Plantain		0,034 [0,034]	0,034 [0,034]
Elaboration et mise en œuvre du Plan de communication du Projet		0,419 [0,419]	0,419 [0,419]
Appui aux statistiques agricoles		1,462 [1,462]	1,462 [1,462]
Assistance Technique pour le renforcement des capacités dans le domaine genre		0,236 [0,236]	0,236 [0,236]
Assistance technique à la gestion du fonds de facilitation (FF)		0,239 [0,239]	0,239 [0,239]
Etude sur l'organisation des filières semencières		0,135 [0,135]	0,135 [0,135]
Total III		6,498 [5,935]	6,498 [5,935]
IV-Divers			
Formations		1,796 [1,796]	1,796 [1,796]
Ateliers		0,663 [0,663]	0,663 [0,663]
Convention IRAD		1,422 [1,422]	1,422 [1,422]
Convention IITA		3,885 [3,885]	3,885 [3,885]
Convention ENSP		0,541 [0,541]	0,541 [0,541]
Convention assistance technique/genre et MINPROFF ???			
Financement du fonds de facilitation (FF)		14,128 [14,128]	14,128 [14,128]
Fonctionnement UCP		11,443 [10,512]	11,443 [10,512]
Total IV		33,878 [32,947]	33,878 [32,947]
Total (y compris imprévues physiques et aléas financiers)	39,915 [25,000]	52,025 [46,336]	91,940 [71,336]

+Les chiffres entre crochets sont les montants financés par la BAD.
PNPM : Procédures Nationales de passation de marchés pour les AON

Appendice V : Schématisation du mécanisme du fonds de développement des filières et de financement des entreprises des jeunes

